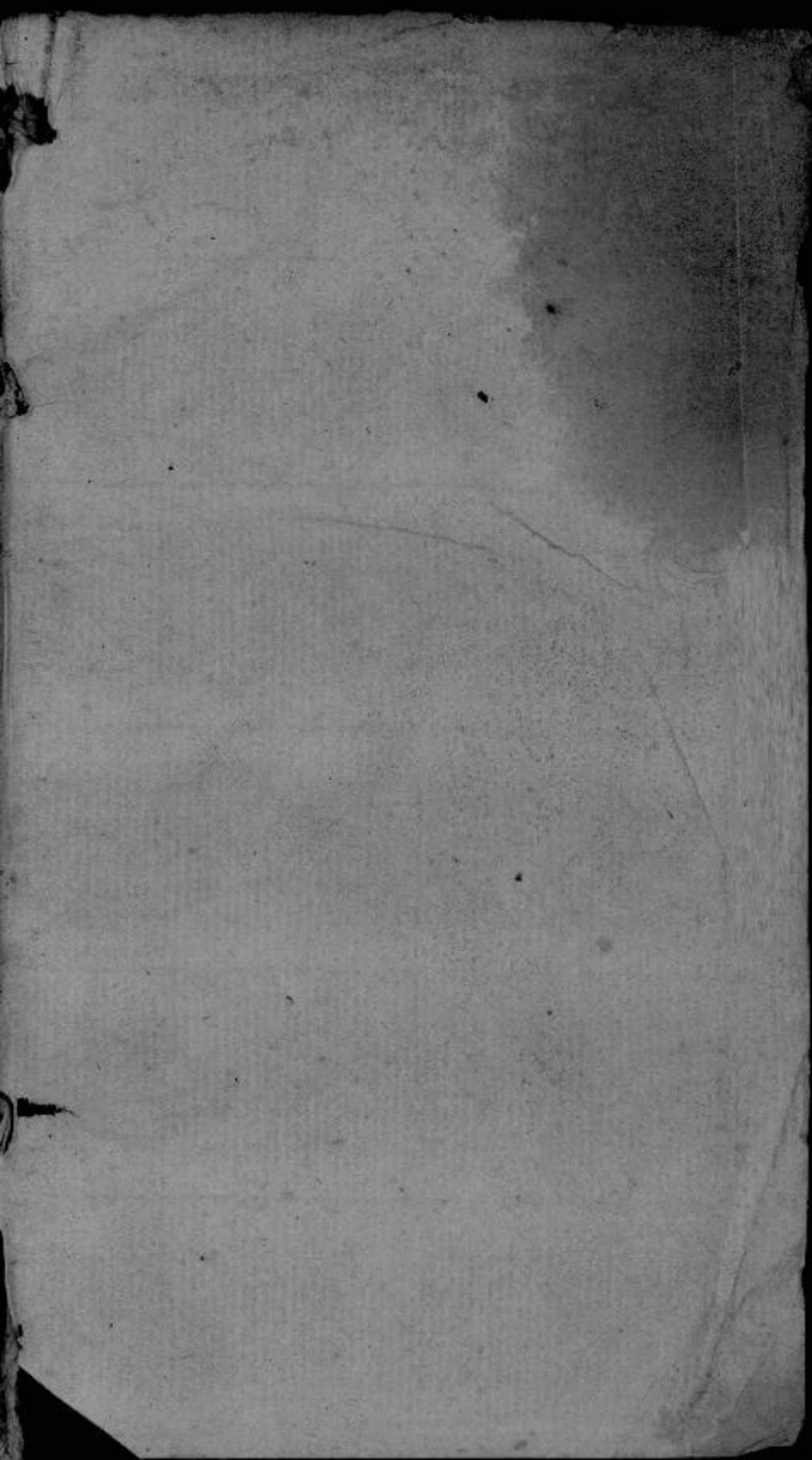


6 f (trees rare)
12 f

Downeare

Las Doumeng



1688

P/xvii-451
LE
JUGEMENT
SANGUINAIRE,
DONNE'

Contre NÔTRE-SEIGNEUR JESUS-
CHRIST, par la Synagogue des
Juifs, & par Pilate.

*Enrichi de plusieurs belles reflexions,
& de quelques remarques utiles,
& fort curieuses.*

DEDIE' A MONSEIGNEUR
DE MORANT, Premier President
au Parlement de Toulouse.

Divisé en deux Parties.

PREMIERE PARTIE.



A TOULOUSE,
Chez ANTOINE COLOMBEZ, Marchand
Imprimeur & Libraire, dans l'Hôtel
Royal de la Monnoye.

AVEC PERMISSION.





A MONSEIGNEUR
 MONSEIGNEUR
 DE
 MORANT,
 PREMIER PRESIDENT
 au Parlement de Toulouse,



ONSEIGNEUR,

*Quoy que vous soyez du nombre de
 ces grands personnages qui ont comme
 les corps celestes, bien de la hauteur &
 de l'éclat, & qui esiant capables d'exer-
 cer les plumes les plus fortes, & les lan-
 gues les mieux disertes, ne scauroient
 rien recevoir qui approchât de leur me-
 rite; j'ose néanmoins (fondé sur vôtre
 excessive bonté) vous offrir ce petit ou-*

A ij

*vrage que j'intitule le Jugement sangui-
 naire donné contre Jesus-Christ par la
 Sygnagogue des Juifs, & par Pilate : &
 de grace à qui pouvois je mieux l'adresser
 qu'à vous, Monseigneur puisque en y fai-
 sant voir au Lecteur le Jugement injuste,
 cruel & inhumain que les Juifs pronon-
 cèrent contre le Sauveur de nos ames ;
 je ne puis que je ne le porte à se ressou-
 venir & à considérer les justes & équi-
 tables Jugemens que vous avez rendu
 dans la Provence, en faveur des mem-
 bres de ce même Sauveur, & que vous
 continués de rendre dans le second Par-
 lement du Royaume, où vous avez esté
 établi pour chef par le plus grand & le
 plus éclairé de tous les Roys ; que vous
 continuez, dis-je, de rendre au grand
 étonnement des plus sçavants de cette
 Ville, qui se disent les uns aux autres.*

*Hic stupor est mundi qui scibile dis-
 cutit omne.*

*Ce vers, M. que nous trouvons dans
 Bellarmin, & qui faisoit autrefois l'é-
 loge du sçavant Tostat, fait aujourd'huy
 tres-parfaitement le vôtre : car si la
 Justice selon le Poëte Lirique Orphée est
 une Déesse pleine de majesté, qui étant
 assise au Trône de Jupiter, prend garde*

à tout ce que font les hommes ? Pouvons-nous nier que cette Déesse des Jugemens, débrouilleuse des procez, fille de Jupiter, & vierge tant renommée (pour parler avec les anciens) n'ait établi en vous son trône, puisqu'il n'y a point d'affaire quelque embrouillée ou même quelque petite qu'elle soit, dont vous ne preniez connoissance, que vous n'éclaircissiez par la subtilité de vôtre esprit, & que vous ne terminiez par la force de vos Arrêts.

Tu stupor es mundi qui scibile discutis omne.

C'est en vain que les Avocats s'efforcent d'imprimer dans vôtre esprit des pensées conformes à leurs intentions ; car par une prudence qui surpasse celle d'Ulysse, vous le tenez fortement attaché aux fermes colonnes qui appuyent la verité, pour n'être pas charmé du chant de ces Sirenes, & ne pas vous écarter des routes que vous devez tenir ; vous en rejettez tous les raisonnemens captieux & sophistiques, qui peuvent alterer ou prévenir le sentiment de l'équité, de peur que leur douceur n'amollisse les nerfs de la Justice, comme la floute de Mercure endormit cét homme à cent yeux, & comme la harpe d'Ap-

pollon endormit la vigilance de l'Aigle,
 & arrêta la foudre de Jupiter ; je sçay
 M. que je pourrois dire que vous estes
 comm'un Soleil qui apres avoir éclairé
 la Provence , vous venez encore faire
 part de vos rayons à Toulouse , où vôtre
 arrivée n'a pas porté moins de joye que
 cét Astre , l'œil de l'Univers en donne
 par son lever à toute la Terre , cujus ad-
 ventu singula gaudent ; je sçay encore
 que je pourrois vous appliquer ces paro-
 les d'un ancien , dont on peut se servir
 pour abreger les éloges avec éloquence ,
 reliqui affectant omnia sed tu imples
 omnia , aussi-bien que cette devise du
 Soleil , uno omnia , toutes choses dans
 un ; car ne pourrois-je pas dire en vôtre
 faveur , ce que S. Jérôme dit autrefois en
 faveur de Titelive ; sçavoir qu'il y en eut
 plusieurs qui des extremitez des Espagnes
 & des Gaules, furent à Rome pour y voir
 & entendre ce prodige de l'Eloquence ;
 cependant que la sainteté du lieu n'avoit
 encore pû les y attirer , & quos ad con-
 templationem sui Roma non traxerat ,
 unius hominis fama perduxit ! Combien
 de personnos sont venues de tous côtez
 dans cette Ville , qui passe pour la plus
 Sainte de tout l'Univers ; dans le mq-

Epist.
 ad Paul
 Presb.

ment que vous l'avez honorée de vôtre
 presence, pour admirer dans vous seul, ce
 qu'on ne scauroit que même tres-impar-
 faitement rencontrer dans plusieurs ; ce-
 pendant que la sainteté du lieu, n'avoit
 encore pût-être jamais pû les y attirer,
 & quos ad contemplationem sui Tolo-
 sa non traxerat, tui fama perduxit;
 mais considerant, que quoy que je
 puisse dire de vos rares & excellentes
 qualitez, je ne ferois pourtant qu'une
 ébauche encore imparfaite, il me suffira
 de ressembler ceux qui ne pouvant met-
 tre des Couronnes sur la tête des statues
 du Soleil, luy brûloient des fleurs pour
 en faire monter l'odeur jusques au Ciel;
 c'est à dire, M. que me trouvant dans
 l'impuissance de couronner vôtre merite
 par des loüanges humaines, je me con-
 tenteray d'offrir des prieres & des vœux
 pour vôtre prospérité, avec toute la sou-
 mission que doit à vos éminentes quali-
 tez, celui qui se dira avec respét.

MONSEIGNEUR,

Vôtre tres-humble & tres
 obeïssant serviteur.

P. D. *oumery*



APPROBATION.

NOUS Vicaires Generaux de Toulouse
 certifions avoir lû le Livre intitulé, *le
 Jugement Sanguinaire donné contre nôtre Sei-
 gneur Iesus-Christ par la Synagogue des Juifs
 & par Pilate*; enrichi de plusieurs reflexions
 & remarques utiles & fort curieuses, où nous
 n'avons rien trouvé qui fut contraire à la foy
 ni aux bonnes mœurs; en foy dequoy nous
 nous sommes signez le 5. Mars 1688.

D'AUSSONNE. COMINIHAN.

VEU le Livre intitulé *le Jugement San-
 guinaire*, & approbation des Vicaires
 Generaux, je consens pour le Roy l'impres-
 sion à Antoine Colomiez Imprimeur, avec
 inhibitions & défences à tous Imprimeurs de
 le contre-faire sur les peines portées par les
 Reglemens; à Toulouse le 6. Mars 1688.

SANTOIRE.

Soit fait suivant les conclusions du Pro-
 cureur du Roy, les an & jour susdits.

DAMBEZ.



LE

JUGEMENT SANGUINAIRE.

*DONNE' CONTRE NOSTRE
Seigneur Jesus-Christ, par la Sy-
nagogue des Juifs, & par Pilate.*

AVANT de rapporter les divers sentimens de ceux qui assisterent au jugement qui fut donné contre le Sauveur de nos ames, je remarque que dans Jerusalem il y avoit un grand Senat composé de septante-deux personnes, qu'on nōmoit par abregé les septante, & que de cette grande assemblée tirée des douze Tributs, on formoit un Consistoire composé (sans conter le Grand-Prêtre) de vingt-quatre qu'on choissoit parmi tous, ce

B

Consistoire qui en langue Rabinique
 est appelé SYNEDRION, connoissoit in-
 differemment de toutes les causes, & ju-
 geoit principalement des scandales de
 la Synagogue; on n'y eut point osé en-
 treprendre le jugement de mort contre
 personne, comm'il paroît par ces paro-
 les adressées à Pilate, *nobis non licet
 occidere quemquam*; tellement que lors-
 qu'il s'agissoit de punir quelque grand
 crime, apres en avoir instruit le procez
 & pris les conclusions suivant la Loy,
 on rapportoit le tout au Gouverneur,
 qui representant la personne de l'Em-
 pereur, avoit le pouvoir de condam-
 ner à mort; ce qui se voit évidemment
 dans ce Jugement donné contre JESUS-
 CHRIST: or de ces vingt-quatre il y en
 eut cinq qui ne voulurent point s'y
 trouver, dont les noms sont comme
 l'on trouve dans leurs Registres, Jairus-
 Anne, beau pere de Caïphe, Gamaliel,
 Nathanael, & Manahem; La proposi-
 tion de faire mourir le Sauveur, comme
 seducteur & perturbateur du peuple fut
 faite par Caïphe; voicy les avis.

SIMON LEPROSUS.

Par quelle Loy est-il tenu seditieux.

IL falloit que Simon Lepreux , qui s'opposa le premier au dessein de faire mourir le Sauveur , fut un homme d'un grand courage , qualité absolument necessaire à tous les Juges , pour resister à quatre puissans ennemis , qui font la Guerre à la Justice ; Sçavoir la crainte, les presens, l'amour & la haine, *quatuor modis pervertitur humanum judicium*, dit le S. Evêque Isidore, *rimo- lib. 3. re nempe cupiditate, amore & odio* ; il faut que ce courage vienne, non pas d'experience, ni de necessité, ni d'aucun desir de gain, ni d'ignorance, ni de stupidité ; mais de ce qu'ayant bien considéré & examiné les fonds des causes, on juge qu'on doit courageusement les défendre, & s'opposer aux sentimens contraires par le seul respect de la justice ; que si les anciens nous ont représenté le courage par une statuë appuyée sur une colonne les bras nuds & un poignard à la main ? n'est ce point est

pour nous marquer la fermeté, & nous apprendre que le fer & le feu ne doivent pas estre capables d'ébranler le courage de ceux qui doivent en estre pourvus ; que s'ils nous ont dépeint les Juges sans mains ? n'a ce pas esté pour leur dire qu'ils ne doivent jamais recevoir des presens, capables de defarmer & de corrompre les plus integres ; à l'exemple de ce Juge sur le tombeau duquel on grava autre fois une Aiguierre avec un Bassin, pour montrer qu'il avoit toujours eu ses mains pures de toute forte de dons, & qu'il ne s'étoit jamais laissé corrompre ? car qui ne sçait que les presens ont la vertu de former une taye sur la prunelle de l'œil de l'ame, bien plus dangereuse qu'une cataracte répendue sur l'œil du corps, & de corrompre les volontez & les sentimens de ceux même qui paroissent les plus rebelles à maintenir la Justice dans son trône ; tant il est vray que chaque Juge doit pouvoir s'appliquer cette devise du Soleil, avec ces paroles, *nec retrogradior nec devio*, je ne recule, ni je ne m'égare ; ou cette autre de ce même Astre dans son écliptique, avec cette

ame

ame, *nec turbine devius umquam*, c'est à dire que tout de même qu'il n'y a point de tourbillon tout rapide & tout violant qu'il soit, qui puisse jamais jeter le Soleil hors de sa route; ainsi il faut qu'il n'y ait, ni crainte, ni presens, ni haine, ni amour, qui puissent jamais emporter l'esprit d'un Juge hors de son devoir, & le porter à violer la justice.

R A B A M.

*Mais pourquoy sont données les Loix
que pour les garder.*

CE second sentiment qui est directement opposé à celui de Simon Lepreux, fait voir qu'il n'y avoit point d'union parmy ces Juges; autre qualité absolument nécessaire à tous les Ministres de la Justice, puis que le vice opposé est la ruine des maisons, la perte de nos veilles, l'ennemy de la paix, & la source du mépris des Juges; aussi les Anciens pour nous représenter la discorde nous ont peint l'eau & le feu avec un Elephant qui décroissoit peu à peu & ne cessoit qu'il ne fut réduit à la pe-

C

titefle d'une mouche, avec ces paroles, *discordia maxima dilabuntur*, la discorde fait que les grandes choses se reduisent à rien; tellement que si nous voulons jeter nos yeux sur les grands maux que pût causer la discorde, lors qu'elle se trouve parmi les Juges: nous

Ad pourrons dire que c'est principalement
ph. 4. à eux que s'adressent ces paroles de S.
ver. 26 Paul? Que le Soleil ne se couche point sur vôtre colere, & leur appliquer tres-justement, ce que JESUS-CHRIST demanda à son peré dans cette admirable priere qu'il luy fit allant à la mort, sçavoir qu'ils ne fussent tous ensemble qu'une même chose, & qu'ils n'eussent qu'une même volonté, & qu'un même
Joan. sentiment.
7. ver.

A C H I A S.

Un coupable même ne doit point estre exposé à la mort, qu'après avoir pris connoissance de son crime.

CE troisiéme avis qui semble venir à la défense du premier, & qui s'accomode avec le second, à condition

neanmoins qu'il verra & examinera si ce qu'on dit de Jesus de Nazareth (pour parler selon eux) est veritable ; nous infinüe secretement que la sçience est inseparable de la qualite de Juge , je dis la sçience, qui est selon Democrite, l'ornement des hommes riches & fortunés, la consolation des pauvres & des malheureux , & qu'un homme qui la possede est autant élevé par dessus les ignorans , que ceux-cy le sont au dessus des bêtes , dont ils ne sont differens que par la forme , aussi Alphonce Roy de Navarre disoit qu'un Prince illiteré étoit une bête couronnée ; Ah ! combien de belles têtes , mais il n'y a point de cerveau , dit le proverbe ; ces paroles qu'on fait dire à un renard entrant dans une maison , où il trouva une tête si accomplie , qu'il n'y manquoit que la parole, peuvent estre dites de la pluspart de ceux qui ont un beau visage & une belle apparence d'homme , cependant qu'ils sont vuides de sçience, qui perfectionnant le sens & la raison , peut seule selon le Philosophe Herillus rendre les hommes sages & contens ; le Roy François I. étoit bien persuadé de cette veri-

té, puisqu'il rechercha avec toute sorte de soins la compagnie des hommes sçavans, qu'il recevoit chez luy comme des personnes saintes, & ayant quelque particuliere inspiration de la sagesse divine, & dont il recueilloit les sentences & les discours qu'il consideroit comme des oracles, sans doute qu'il sçavoit ce que dit un ancien, qu'il n'y a rien de plus doux que l'occupation des Lettres. Qu'une journée d'un sçavant vaut mieux que la longue vie d'un ignorant, & que la sçience est la vie de l'ame, comme l'ame est la vie du corps;

S. Ber- Surquoy S. Bernard a dit fort à propos, *nard* que ce n'est pas une moindre faveur *serm.* de communiquer la sçience à l'ame
 15. *sup.* que de donner la nourriture au corps ;
cant. sans doute qu'il sçavoit encore ce que dit le Philosophe Anthistenes, sçavoir qu'il faut faire provision, ou de sens pour entendre, ou d'une corde pour se pendre; je dis la sçience qui rend les hommes pacifiques, qui les fait le principal ornement des Royaumes, des Provinces, & des Villes, qui les fait regner absolument sur les esprits & les rend les objets continuels du vulgaire

& des étrangers; je dis la science qui est (ce qui fait à mon sujet) la défense des innocens, l'appuy de la verité, & l'ennemi de la fausseté, puisque c'est elle qui fait distinguer le vray d'avec le faux; je dis enfin la science dont Socrate dit qu'il ne reconnoissoit point d'autre bien qu'elle, ni d'autre mal que l'ignorance; c'est une verité conforme, non seulement à la doctrine de S. Thomas, qui assure que tout pécheur est ignorant, mais encore à celle de S. Augustin, qui enseigne dans le Livre de la vie heureuse, que le défaut de la science ou de la sagesse est la plus grande de toutes les disettes, & la dernière des miseres, & dans le Livre de la Cité de Dieu, que l'ignorance d'un Juge est en partie la cause de ce deluge de calamités qui regorge sur la personne de tant de pauvres innocens, *ignorantia judicis est plerumque causa calamitatis in innocentes*, tant il est vray que ce n'est pas sans raison que le Roy Prophete dit, s'adressant aux Juges, *erudimini qui judicatis terram*, vous ô Juges qui avez droit de prononcer des sentences sur la vie & sur les biens des hommes, foyez sçavans.

SUBATH.

Il n'y a point de Loy qui condamne un homme à la mort, s'il ne la merite? Quel crime à donc commis cét homme.

CET avis qui est grand & relevé l'emporte par dessus les trois precedens, voulant expressement scavoir ce qu'avoit fait Jesus de Nazareth qui eut peu le rendre coupable, nous indique la vigilance necessaire à tous les Ministres de la Justice; vigilance qui enferme generalement toute l'attention & tous les efforts qu'on doit faire pour decouvrir la verité; il ne faut pas qu'ils soient semblables à un roseau, se laissant emporter à tous les vents des opinions humaines pour parler avec saint Paul, mais considerant qu'ils tiennent dans ce monde la place de Dieu, ils doivent exactement fuir la negligence, s'ils ne veulent eux-mêmes estre negligez, ni encourir la malediction de Dieu, *negligens negligetur, maledictus qui opus Dei facit negligenter*; & apres avoir ressemblé au Soleil qui visite tout

& qui ne laisse rien de caché, *lustrans universa, occultum nihil esse sinit*, ils doivent à l'exemple de ce souverain Juge veiller par miséricorde & par justice, en disculpant les innocens, & en punissant les coupables; qualité qui paroît avec éclat dans le fameux Parlement de Toulouse dont les Ministres sont comme le Soleil toujours dans le mouvement, & ne se lassent jamais d'agir en faveur du public, *semper in motu, indefessi agendo*; tellement que c'est principalement en eux que l'on peut remarquer les diverses significations qu'Origene donne à la vigilance qu'il appelle tantôt sollicitude, tantôt garde & soutien, & tantôt promptitude & diligence; car si leurs jugemens prompts, justes & équitables qu'ils rendent tous les jours ne permettent pas de se défier de ceux qu'ils rendront à l'avenir, ils nous assurent à même-temps qu'ils sont les soutiens, les protecteurs, & les gardes des pauvres, des veuves & des orphelins? Et de grace à qui pourrions nous mieux appliquer la peinture que les anciens ont fait de la diligence, qu'à eux, qu'ils nous ont représentée comme une

Trait.

35. sup.

Matth.

femme ayant un rameau de Thin en main, une Abeille au dessus, & un Coq à ses pieds; car n'ont-ils pas incessamment les Loix entre leurs mains, d'où ils tirent par leurs soins continuels (comme les Abeilles du Thin leur miel) la verité pour l'avantage & le bien du public; & ne sont-ils pas aussi également ravis de s'occuper aux affaires les plus viles & les moins utiles qu'aux plus avantageuses, ce qui nous a esté représenté par le Coq, symbole de la diligence, qui cherche sa subsistance parmi les ordures, aussi bien que dans un grenier.

R E S M O P H I N .

? *Pourquoy sont données les Loix que pour les garder.*

CE Juge ne dit rien qui n'ait esté déjà dit par Achias; ce devoit être sans doute quelque bon vieux Rabin qui se laissoit conduire aux autres sans jugement, & qui étoit comme l'on dit communement de l'avis du Rapporteur, mais pauvre ignorant, il ne prenoit pas garde que les charges & les dignitez
manifestent

manifestent les hommes jusques à l'intérieur, & sont la pierre de touche qui les justifie, & le feu qui les éprouve, principalement celles où les hommes se font voir à la mode de Platon; c'est à dire où ils ont l'usage & le ministère de la parole, *loquere ut te videam*, & ces sortes de charges sont comme le Soleil qui ne peut être supporté que par des Aigles; les lumières que les petits esprits pensent en recevoir, ne servent qu'à découvrir leurs fautes, & les exposer à la veüe de tout le monde, il leur arrive comme à ces petites statues qu'on met sur des hautes & grandes Bases qui ne servent qu'à mieux faire paroître leur petitesse, on reconnoit un esprit étroit & borné, un entendement grossier, une raison basse, une expérience trompeuse, des entreprises sans fondement, & des desseins mal conçus; on dit que si Galba n'eut jamais esté Empereur, qu'il passeroit encore aujourd'huy pour un grand personnage, parce qu'il étoit bon Capitaine, & qu'il n'avoit point la tête assez forte pour porter un Diademe; & nous pouvons dire que si Resmophin n'eut ja-

mais esté Juge, qu'on n'auroit jamais connu son ignorance? Mais me demandera quelqu'un, d'où vient donc que tout le monde court aux honneurs, même avec une folie semblable à celle d'un simple artisan de Constantinople, qui donna tout le bien qu'il avoit peu amasser pendant sa vie, pour porter seulement une heure la couronne sur la tête, & pour faire le Roy de carte d'un Theatre, où il fut traité avec toute sorte de mocquerie; c'est qu'on se persuade (mais faussement) qu'on ne peut acquérir de l'honneur qu'en paroissant en public.

PATHIFARES.

*Un séducteur de la patrie & du peuple
doit être exterminé.*

C E sentiment qui reste à prouver avertit tacitement les Juges d'être fort reservez dans leurs jugemens, & de ne rien avancer sans fondement, pour éviter ce reproche qu'on pourroit leur faire, *hic homo cepit edificare & non potuit consummare*; car pourquoy

diriés vous demande S. Chrysostome dans ses Homelies quinzième & vingt-deuxième au peuple d'Antioche, dépeignant élégamment la langue, que la nature l'a enfermée comme une bête furieuse entre deux murailles, qu'elle a mis une oreille de chaque côté, & au dessus les yeux, les narines & le cerveau, ç'a n'a esté que pour donner des gardes à ce petit membre, qui fait tant de maux, lors qu'il est en liberté, & nous avertir que devant nous en servir, nous devons écouter, examiner & songer à ce que nous devons dire, & S. Augustin remarque sur ce propos, que cette partie de l'homme est mise dans un lieu fort humide, pour qu'il apprenne à craindre ses écoulemens, & à prévoir ses glissades; on a donc raison de dire que la nature a sagement fait, d'attacher la langue dans la bouche comme une bête feroce, de l'entourer d'une forte haye de dents comme d'autant de barreaux d'ivoire, & de soutenir ce rempart avec des levres, comme avec une levée afin d'empêcher ses dangereuses faillies; & lors que ceux qui ont parlé des parties du corps humain nous

ont dit que la langue est attachée à un os fourcheu par beaucoup de muscles, où elle est soutenüe par les deux bouts comme sur deux colonnes avec un tel contrepoids, qu'elle ne peut se remuer qu'également d'un côté & d'autre; Ne semble-t'il pas que Dieu a voulu nous avertir par là, que nous ne devons prononcer aucune parole qu'après l'avoir pesée comme dans une balance, & avoir considéré qu'elle est conforme à la droite raison.

R I P H A R.

La loy ne condamne que ceux qui sont coupables? Que cét homme confesse donc son crime, & qu'il soit ensuite puny.

Cette Loy d'Israël qui défendoit de punir personne (quoy que coupable) si elle n'avoit auparavant confessé son crime, demande dans tous les Juges une grande patience à écouter les parties, pour pouvoir en suite donner un jugement assésuré; il faut qu'ils soient semblables à un certain Charles, Duc
de

de Bourgogne , qui fut si exacte observateur de la Justice , qu'après sa mort on en fit graver la figure sur le sepulchre , tenant un glaive à la main , & ayant un vase plein d'eau à ses pieds, où les loups , les brebis , & les agneaux beuvoient pacifiquement ensemble ; à ce Duc (dis-je) qui pour être plus facilement averti par ceux qui venoient luy demander justice, avoit fait attacher une cloche à la porte de son Palais , au son de laquelle il ne manquoit pas d'accourir , & quittoit la compagnie quelque honorable qu'elle fut : on dit même de luy , qu'un cheval qui avoit esté abandonné de son maître , à cause de sa vieillesse , ayant fait sonner cette cloche en se frottant contre la muraille, il y accourut , & ayant eu assez de patience que de s'informer du mauvais traitement qu'on faisoit à cette bête, il fit appeller le maître , auquel il commanda de la nourrir jusques à la mort, en reconnoissance des services qu'il en avoit receus, s'il ne vouloit entierement perdre son amitié ; Ah ! que ce Ministre de Justice qui n'avoit point d'enfans eut raison de dire au moment de sa

E

mort, se tournant vers les principaux de ses Estats, *cecidit corona capitis mei va mihi, va vobis.*

JOSEPH D'ARIMATHE'E.

Quoy de plus vilain & honteux, que de voir que dans toute la Ville de Jerusalem, il n'y a personne qui défende un homme innocent.

CE sentiment qui est fort moderé dans ses termes, & à même tems digne d'une belle ame, parce qu'il declare le Sauveur innocent; recommande la compassion à tous les Juges; sentiment que Dieu a fait naître dans nos cœurs, comme une inspiration celeste qui pousse nôtre volonté à secourir le prochain dans ses miseres, & à compatir à ses malheurs, comme nous apprend non seulement S. Paul, mais encore Seneque, qui nous commande de nous réjouir du bien de tous les hommes, & d'être sensibles à tous leurs maux; sentiment que Dieu a répandu dans la masse du genre humain, & qu'il a voulu être transmis par les premiers

hommes du monde à toute la posterité; car la tradition des Hebreux tient que le Patriarche Noë recommanda la douceur & la compassion jusques envers les animaux. C'est peut-être sur ce fondement que la Theologie nous apprend que la compassion prend sa source d'un déplaisir que nous concevons en voyant persecuter & affliger ceux qui sont semblables à nous selon la nature, & qu'il y en a qui ont dit, que la compassion est une contagion qui nous rend sensibles aux incommoditez & aux malheurs du prochain, que nous aydons pour nous soulager, & que nous assistons pour nous délivrer de la peine & du mal qui nous afflige; si toutesfois nous n'aimons mieux dire que c'est peut-être sur ce fondement que S. Augustin a dit dans ses Confessions, que la compassion que nous avons pour les affligés, naît du sentiment de nôtre propre misere, qui fait que nous les secourons de la même maniere que nous voudrions qu'ils nous secourent si nous étions réduits dans un pareil état; à quoy nous oblige cette regle du Sauveur, faites aux autres ce que vous

voudriez qu'ils vous fissent ; regle que S. Paulin appelle un sommaire d'instructions qui comprend en peu de mots toute la justice & la perfection Chrétienne dont elle est l'abregé, aussi étant un jour prié par une Dame Romaine de vouloir luy donner une conduite spirituelle pour vivre saintement dans le mariage où elle s'étoit engagée, luy prescrivit seulement de choisir dans l'Evangile & de graver dans son cœur cette unique sentence du Fils de Dieu, faites à votre prochain ce que vous voudriés qu'il vous fit.

J O R A M.

Pourquoy permettrons-nous que cét homme qui est juste soit condamné à la mort.

CET avis qui est le plus beau & le plus digne de tous, parce qu'il declare le Sauveur de nos ames entièrement innocent (comm'il l'étoit en effet) puisque comme dit S. Jean, *peccatum non fecit nec inventus est dolus in ore ejus* ; & parce qu'il s'éleve contre la

fierté & l'insolence de tous les autres ; nous apprend que les Juges étant les colonnes & le soutien du public, les images vivantes de la Divinité, les vents qui purifient toutes choses, & le Cimeterre qui defend les innocens & punit les coupables, ils doivent par une charité mâle & genereuse *mascula charitate*, proteger les personnes foibles & innocentes, contre la violence & l'injustice des plus puissans qui les oppriment ; c'est l'avis que leur donne le saint Esprit par la bouche du Sage, quand il dit, lorsqu'un homme sera opprimé injustement, tâchez de le délivrer de la puissance de l'homme superbe, & ne vous laissez pas abattre par toutes les difficultez & les peines qui en pourroient naître, *libera eum qui injuriam patitur de manu superbi & non acide feras in animâ tuâ* ; ils doiuent se souvenir qu'ils sont comme le Soleil, auquel on a fait cette devise, *non mihi sed mundo*, qu'ils ne sont plus pour eux, mais pour les autres, & qu'ils sont serviteurs du public, *magna servitus, magna fortuna*, dit-on communement ; car pourquoy diriez-vous, qu'il fut

commandé par la loy de Moïse, que les jugemens se rendissent aux portes des Villes ; c'est pour qu'il fut aisé à un chacun de s'adresser aux Juges qu'un sage a comparé à un Autel où on s'adresse quand on se trouve opprimé, pour y recevoir du secours, qu'ils ne scauroient refuser sans s'exposer à recevoir la réponse que fit autrefois une femme vieille à Philippe de Macedoine, lorsque venant luy demander justice, il luy dit, qu'elle avoit mal pris son tems, & qu'il n'avoit pas loisir de luy donner audience; vous devez donc, luy dit-elle, cesser d'être Roy? Pourquoi vous mêlez-vous de regner si vous ne voulez pas rendre justice; Moïse pour avoir entrepris la défense des opprimés, merita d'être fait le chef de la nation des Juifs; & M. de Morant a mérité par une pareille action d'être fait le chef de ce fameux Parlement, où il est considéré comme un flambeau luisant, ou comme un Theatre élevé, sur lequel tous tiennent leurs yeux arrêtés, *conticent omnes, intenti ora que sua tenent.*

CHIERIS.

Qu'il soit juste : il faut pourtant qu'il meure, parce qu'il excite le peuple à sédition par ses fausses predications.

CHieris qui se montre extrêmement passionné, même contre la vérité, nous figure ces fortes de Juges qui sont si fort attachez à leurs opinions, qu'ils ne veulent jamais en demordre, quoy qu'ils en connoissent la fausseté, pour éviter la honte qu'ils pourroient avoir quand on leur reprocheroit de n'avoir pas rencontré la vérité ? Mais qui ne sçait, que le propre d'un esprit fort, est de revenir à un meilleur avis que le sien, sans s'arrêter à la crainte qu'ont les foibles, qu'on ne les accuse d'avoir été sujets à se tromper, se souvenant que c'est une chose humaine que de faillir, mais diabolique que de perseverer dans l'erreur ; Hippocrate a dit librement les siennes, & S. Augustin a fait un livre de retractations, cependant on voit qu'un chacun est si jaloux de ses opinions, que vous diriez que ce

font tout autant de Phaetons, qui pensent pouvoir gouverner aussi sagement le Char de la lumiere, que le Soleil ; en quoy ils semblent vouloir faire renaître le sentiment de Platon , qui croyoit que les idées de toutes les sciences avoient été gravées dans nos ames , & qu'on n'avoit qu'à lever le rideau pour leur faire voir le jour : Que si vous me demandez la cause de cét entêtement , je vous diray qu'elle n'est autre que l'amour que l'on a pour tout ce dont on se reconnoit le principe & la cause , on aime les enfans seulement pour les avoir engendrez ? Pourquoi ne voudrez vous pas qu'on aime ses propres opinions , qui sont les productions & les enfante-mens de nôtre esprit , & qu'on les aime même avec plus de passion & de tendresse que les peres n'aiment leurs enfans , soit parce qu'on s'en reconnoît l'auteur certain & véritable , au lieu que les peres peuvent s'ils ne sont entièrement conyaincus de la fidelité de leurs femmes, douter si l'enfant qui leur vient à naître est à eux ; soit parce que les opinions que Platon appelle enfans immortels , qui immortalisent leurs

peres

peres sont produits par une plus noble partie que n'est la corporelle; soit parce que en cette generation on est & pere & mere tout ensemble; soit enfin parce que ces sortes d'enfans spirituels coûtent bien plus cher, & procurent plus d'honneur à leurs auteurs: car dans quelques hauts degrez d'honneur & de gloire que puissent estre eslevez les enfans corporels, il faut toujours avoüer qu'ils en sont plus honnorez que leurs peres & meres; au lieu que toute la beauté, la grace, & le prix de ces sortes d'enfans spirituels redonne annuellement sur ceux qui leur ont donné le jour. Faut-il donc apres cela s'étonner si un certain Labienus (fils, comme l'on croit, de ce grand & fameux Labienus le premier des Capitaines qui furent sous César en la Guerre des Gaules,) voyant que ses ouvrages avoient esté condamnez au feu, se fit porter & enfermer tout vif dans le Sepulchre de ses Aneestres, pour ne pas survivre à une si chere & agreable production; Et si un certain Cassius Severus homme tres-éloquent voyant brûler ses livres, crioit, qu'on devoit le

condamner à ce même supplice , puis-
qu'il portoit & conservoit dans sa me-
moire tout ce qu'ils contenoient : tant
il est vray qu'on aime naturellement
tout ce dont on se reconnoit l'auteur
& le principe ; Mais j'ajoute qu'on l'ai-
me avec bien plus de passion , quand
on connoit que c'est une chose fausse ,
parce que tant plus les choses sont-
elles fausses , tant plus sont-elles à nous ;
une opinion vraye est à la vérité à nous ,
mais non pas tout à fait ; car elle est
dans la chose : au lieu que celle qui est
fausse est seulement à nous , puisqu'elle
n'a aucun fondement dans la chose ,
mais seulement dans l'esprit qui se l'im-
agine , quoy qu'elle ne soit point ,
quelques-uns ont attribue cetté jalou-
sie qu'on a de ses propres opinions , à
une habitude de contrarier à toutes cel-
les qui sont opposées , & ceux qui ont
ce défaut sont semblables à cette fem-
me (dont parle Pogo Florentin) que
son mary cherchoit contre le cours de
l'eau , parce qu'elle luy avoit toujours
esté contraire. Vous sçavez mal l'hu-
meur de ma femme répondit-il à ceux
qui luy dirent de ne pas la chercher

de la sorte, car si les autres femmes descendent le courant de la Riviere, ma femme doit necessairement monter.

NICODEMUS.

? *Nôtre Loy permet-elle de condamner personne sans l'avoir plûtôt ouïe, & sans s'être informé de ses actions.*

CE courage de Nicodeme qui fut comme nous lisons dans St. Jean un effet de l'entretien qu'il eut avec le Sauveur; nous montre l'obligation indispensable ou sont les Ministres de la justice de s'entretenir souvent avec Jesus-Crhift dans le Sacrement de l'Eucharistie que Saint Jerôme apele le pain des forts *panis fortium*, pain qui leur donnera, pour parler avec St. Chri-
70an.
7.ver
51.
St.
chrisô.
hom.
61.
 stoftome, le feu des Lions pour resister courageusement à tous les ennemis de la justice, *tamquam leones ignes spirantes*; nous ne pouvons pas douter que ce Sacrement ne remplisse de fermeté & de courage ceux qui le reçoivent dignement, puisque dans la primitive Eglise on Communioit les Chrê-

tiens avant que de les exposer aux Ti-
 rans & à la mort, afin d'affermir leur vo-
 lonté & leur courage contre la terreur
 des supplices, & les rendre des victimes
 obeissantes jusques à la mort, aussi St.
 Cyprien natif & Evêque de Carthage
 ayant apris par revelation que le temps
 d'une nouvelle persecution s'appro-
 choit écrivit au Pape Corneille de
 vouloir abreger la penitence de ceux
 qui avoient offensé l'Eglise par leurs
 crimes publics, & leur donner ensuite
 la liberté de s'approcher des saints Mis-
 teres, nous ne devons pas luy dit-il
 laisser sans armes ceux que nous en-
 courageons au combat; mais leur
 donner la Communion, & les fortifier
 par le Corps & le Sang de Jesus-Christ;
 ce grand Saint estoit sans doute con-
 vaincu que ce gage d'amour est une
 Forteresse inexpugnable contre tous les
 attentats de nos ennemis, ce qui nous
 a esté admirablement figuré par cette
 Gre-
 goire
 de
 Tours.

coutume qu'on avoit autre-fois de te-
 nir, comme raporte Gregoire de Tours,
 dans une petite Tour d'or ce Sacrement
 adorable de nos Autels; mais pour ne
 pas m'écarter de mon sujet, je dis, que

la force & le courage des Juges depend du frequent usage de la Communion ; j'en prends la preuve de St. Cirille, qui appelle la Communion une incordation ; c'est à dire une transfusion du cœur & de la volonté de Jesus-Christ dans le cœur & dans la volonté de ce luy qui le reçoit ; car si la volonté humaine du Sauveur de nos ames estoit si parfaitement conforme , absorbée & aneantie dans la divine , qu'elle n'agissoit que par elle , & qu'elle ne sembloit faire qu'une même volonté ? Qui doutera que l'ame d'un Juge bien disposée, à laquelle Jesus-Christ communiquera au Sacrement de l'Autel son Corps & son Ame avec toutes ses perfections & ses vertus , ne soit tellement transformée en luy , qu'elle ne voudra plus que ce que Dieu voudra , ou pour parler avec saint Paul , que Dieu operera & produira en elle le vouloir & le faire, selon son bon plaisir , *qui operatur in vobis velle & perficere pro bona voluntate* ; C'est une verité conforme au sentiment de saint Ciprien , qui dit , que dans ce Sacrement il se fait une union qui ne mêle point à la verité nos per-

S. Ci-
rille.

Ad
Philip.
cap. 2.

sonnes avec celle du Sauveur, qu'elle ne confond point nos substances, mais qu'elle fait une aliance & un accord
St. Ci- de nos volonteZ, *nostra enim & ipsius*
prien. conjunctio nos miscet personas, nec unit
substantias, sed affectus consociat & con-
federat voluntates; tant il est vray, qu'il n'y aura rien qui puisse corrompre l'esprit d'un Juge qui s'approchera souvent de ce divin Sacrement, parce que ce ne sera pas luy qui vivra & qui jugera pour parler avec saint Paul; Mais ce sera Jesus-Christ ce souverain Juge des vivans & des morts qui jugera & qui vivra dans luy, *vivo ego, jam non ego, vivit vero in me Christus.*

B A R A B I A S.

Puis donc qu'il seduit le peuple, il est digne de mort.

BArabias qui ne fait que rapporter le sentiment de Chieris, comme Resmophin celuy de Rabam, pût nous indiquer que la trop grande amitié qui se trouve parmi les Juges, pût souvent les porter à suivre un sentiment

contraire à la verité: Je ne parle pas de cette amitié des sages qui vont à l'honneste, & ce sont les veritable amis, & les amis dans l'essentiel de l'amitié. Je ne parle pas, dis-je, de cette amitié qui est le sel & l'affaisonnement de la vie humaine, la Gardienne des societés, & la plus agreable & douce consolation que puissent avoir les gens d'honneur & de vertu, puisque c'est par son secours, qu'on trouve un autre soy-même, auquel on pût confier tous ses plus importans secrets, aussi-bien que les amertumes de son cœur, & c'est sans doute de là que Archite Tarentin a pris occasion de dire, que celuy qui pourroit monter dans les Cieux, d'où il considereroit la beauté des Astres, n'auroit pourtant point aucun plaisir s'il ne trouvoit quelqu'un à qui il pût raconter ces merveilles, & faire part de son bonheur. Je ne parle pas de cette amitié, dis-je encore, qui établit entre deux personnes une si parfaite cōformité de volonté en toutes choses qu'on pût dire qu'ils n'ont qu'une même ame & un même cœur, *amicorum idem velle idem nolle*, aussi Aristo- Aris- te estant interrogé, ce que c'estoit qu'un *toie*.

ami, répondit, c'est une ame qui habité en deux corps, en effet l'amitié doit faire en eux, ce que l'ente fait à un arbre, par laquelle deux arbres sont unis si étroitement, qu'ils n'en font qu'un; aussi nous depeint-on l'amour, mettant an' ente à un arbre. Mais hélas ! qu'on trouve peu de personnes capables de faire une telle union ; ce jeune Soldat dont il est parlé dans l'histoire de Cyrus, en estoit sans doûte convaincu lors qu'estant interrogé par ce Roy, pour combien voudroit-il donner le Cheval qui luy avoit fait gagner le prix de la course, non pas pour un Royaume, répondit-il : Mais je serois bien aise de le donner pour acquerir un ami, si j'étois assez heureux que de rencontrer un homme digne d'une telle aliance : Mais je parle de cette amitié interessée, qui ne va qu'à l'utile, qui ne fait, qu'à fin qu'on fasse, *facit ut fiat*, au prejudice même de la conscience, sans considerer, que si la mort romp les mariages, le crime doit rompre les amitiés ; tous les Jugés doivent répondre dans ces rencontres ce que répondit autrefois François I. aux Ambassadeurs

d'Henry VIII. Roy d'Angleterre, qui contre l'autorité de l'Eglise avoit époufé Anne de Boulen, au prejudice de Catherine sa femme, fille de Ferdinand Roy d'Espagne ; dites à Henry, répondit. ce Roy de France à ces Ambassadeurs, qui en vertu de l'aliance de leurs Majestés venoient luy demander du secours, qu'en toute autre chose je luy feray paroître une amitié fraternelle, mais qu'en matiere de Religion je n'ay pas de plus grand ami que ma conscience.

SAREAS.

Exterminons ce seditieux, nay pour la ruine de la patrie.

CEs paroles que Sareas prononça autrefois contre le Sauveur de nos ames, par un sentiment plein de cruauté, devroit aujourd'huy estre dites par tous les Juges contre les procez, par un sentiment de compassion, en faveur de tant de plaideurs ; contre les procez, dis-je, dont la pluspart sont la ruine des Provinces, des Villes, & des maisons?

Car qui ne sçait que de tous les maux innombrables qui sortirent en foule de la boëte de Pandore , dans le moment qu'elle l'eut ouverte, par un esprit de curiosité naturelle à ce beau sexe , nonobstant toutes les fortes défenses que luy en fit Jupiter; il n'y en a point eu, comme dit un Poëte , de plus execrable ni de plus pernicieux aux hommes que les procez.

—*Neque deterius potuit , neque tristius ullum*

Jupiter iratus, terris immittere monstrum.

C'est un Vautour affamé qui ronge continuellement les entrailles des pauvres plaideurs , non seulement l'espace de trente années , comme celles de Promothée; mais souvent jusques au dernier soupir de leur vie ; cét illustre miserable ne pût estre délivré que par l'adresse de Mercure , qui dénoüa les chaînes dont il estoit attaché , après que Hercule eut percé cét oyseau d'une fleche , au moment qu'il venoit fondre sur sa proie accoutumée , & les pauvres plaideurs ne seront délivrez de ce monstre insatiable de chicane,

qui rongé impitoyablement leur cœur, que par la science & la force des Juges; deux qualitez qui nous ont esté figurées par ces deux Dieux de l'antiquité. Les procez qui sont ordinairement temeraires en leurs commencemens, difficiles en leurs poursuites, & incertains en leurs événemens, sont un cahos où l'esprit se confond, un abîme où les biens se perdent, un feu qui devore tout, & une guerre où les succez les plus favorables sont toujours suivis de repentir, & où les temeraires combattans ne reconnoissent leurs erreurs que quand ils en portent la penitence; ce qui a sans doûte fait dire au Jurisconsulte Panormitan, *satis lucratur qui à lite discedit*; d'ailleurs les procez estant souvent la source d'une haine irreconciliable, & des tromperies inevitables, ç'a n'a pas esté sans raison que le S. Es-*Eccles.* prit par la bouche du Sage nous invite à 28. nous en abstenir, *abstine te à lite & minues peccata*, & qu'il ajoûte, que c'est *Prov.* une folie de s'y engager, & une action 20. genereuse que de s'en départir; aussi Saint Augustin a dit fort à propos, que les procez sont du nombre de ces dé- *Aug.*

*Epi-
cure.*

fauts qu'on reprend dans les parfaits, & qu'on tollere aux foibles; Epicure même ancien Pholosophe, nous assure que le Sage ne plaide jamais? Que devons-nous dire apres cela, si ce n'est, qu'il seroit à souhaiter pour le bien de l'estat que l'on rétablit en France, où les procez sont si frequens, & de laquelle, comme nous apprend Juvenal, les Nations voisines ont appris l'art de plaider.

*Juve-
nal.*

*Gallia causidicos docuit facunda bri-
tannos.*

Qu'on rétablit, dis-je, l'Statut des anciens Bourguignons qui condamnoient à l'amande les Iuges qui ne terminoient pas deffinitivement les procez dans trois mois; Statut qui n'auroit point de cours dans ce second Parlement de France, puis qu'on y voit beaucoup de procez terminez dans moins de temps; car je pûs considerer & regarder les Jugemens des Cours subalternes, par raport à ceux que l'on rend dans ce Palais, comme ces petites Medecines foibles & mal appliquées, qui bien loin de nous purger des mauvaises humeurs, qu'elle les échauffe

échauffe & aigrit davantage, & qui venant à nous causer des grâdes douleurs, il faut au plus vite si nous voulons être gueris, avoir recours à des plus forts & souverains remedes; Enfin nous devons encore dire, qu'il seroit à souhaiter pour aneantir beaucoup d'apels dans les procez, qu'on suivit une Ordonnance de nos anciens Roys, qui portoit que ceux qui s'appelloient à faux fussent condamnez à des grosses amandes s'ils estoient de condition, & au fouët s'ils n'en estoient point.

RABIUTH.

Qu'il soit juste : ou injuste ; néanmoins parce qu'il n'a pas obeï aux Loys des anciens, il n'est point à supporter.

Rabiuth qui ne s'arrête point au sentiment de ceux qui ont condamné Iesus-Christ comme seditieux, & qui néanmoins avance qu'il n'est point à supporter, parce qu'il n'a pas obeï aux Loys des anciens; insinuë assez clairement l'obligation où sont tous les Ministres de la Justice à garder

H

*Demof-
thene.* inviolablement les Loys que *Demof-
thene* appelle le don le plus précieux
que nous ayons receu de la divinité, &

*Aris-
tote.* Arristote le gage & le contrat de l'alian-
ce publique; auffi dit-on, que si l'ami-
tié estoit en vigueur par tout, il ne
faudroit point de Loy, qui n'a esté
établie que subsidiairement & comme
un second remede au défaut de l'ami-
tié, afin de faire & contraindre par son
autorité ce qui devoit estre volonta-
irement fait par amitié; voilà pourquoy
ce même Philosophe a dit, que les

*Dio-
dore
liv.12.*

bons Legiflateurs ont eu plus de soin de
l'amitié que de la justice; *Diodore* rap-
porte qu'on fit autre-fois grand estat
d'un Legiflateur qui ordonna dans une
Ville d'Italie, qu'on eut à garder invio-
lablement les Loys qui auroient esté
receües par le commun consentement
du peuple, fans qu'il fut permis d'y
rien changer, qu'avec cette condition,
que si quelqu'un y trouvoit à redire, il
devoit la corde au col paroître en pu-
blic, pour en faire la proposition, &
former les causes de son opposition,
qui ayant esté reconnües équitables &
bien fondées, la Loy estoit abolie ou

modifiée , & le propofant renvoyé ; qu'au contraire il devoit eſtre incontinent étranglé ſi elles n'eſtoient receües avec un applaudiffement univerſel , payant ainſi la peine deüe à ſa temerité , & au peu d'eſtat qu'il faiſoit de la prudence des Magiſtrats dont il avoit accusé la conduite ? Quel eſtat ne doit-on pas faire de nos Loys , qui ſont les chefs-d'œuvres des Princes , & l'image de la Maieſté vive & originelle ? N'ap-prehendera-t'on pas que ſi on vient à les violer par quelque faux jugement la Juſtice Vierge, tant renommée (pour parler avec les anciens) à laquelle toute la Cour celeſte porte honneur & reverence , n'en faſſe ſa plainte à Dieu , auprez duquel elle à ſa ſeance , & ne ſe rende partie pour accuſer cette malice ; les Loys ne doivent pas eſtre (pour me ſervir de la comparaiſon d'Anacharſes) ſemblables aux toiles d'araignées , où il n'y ait que les pauvres & les miſerables qui y ſoient retenus , comme il n'y a que les petits animaux qui ſont pris dans ces toiles , & que les grands en paſſent par deſſus. Tant il eſt vray qu'il ne faut pas qu'il y ait d'acception

de personnes parmi les Juges ; dereglement qu'on ne sçauroit remarquer dans ce fameux Parlement de Toulouse , dont les Ministres sont des veritables imitateurs de ce fameux Cleon , qui estant appellé au gouvernement du public, assembla tous ses amis, & renonça à leur amitié, comme incompatible avec sa charge ; aussi Cicéron a dit fort à propos , que celuy-là dépoüille le personnage d'ami, qui soutient celuy de Juge ; C'est ce que nôtre Grand, Invincible & Eclairé Monarque a tres-bien reconnu , lorsqu'il a renvoyé des causes par-devant eux , dont les parties auroient esté capables d'ébranler ou de corrompre tout autre Parlement que celuy-cy ; tellement que nous pouvons sans flaterie appliquer à chacun d'eux ces paroles d'Horace *superis gratus & imis*, agreable aux grands & aux petits, aussi-bien que cette devise du Soleil , qui éclaire également les Montagnes & les Valées , les Bois & les Jardins , *respicit aequè.*

JOSAPHAT.

JOSAPHAT.

*Qu'il soit mis à la cadene, & gardé en
Prison perpetuelle.*

QUoyque Josaphat reconnût l'innocence de Jesus-Christ, & qu'il souhaitat même le sauver, il n'osa pourtant point le declarer ouvertement: semblable en cela à Ruben l'ainé des enfans de Jacob, qui ne pouvant cōsentir au dessein detestable qu'avoient pris ses autres freres de faire mourir Joseph, leur conseilla de ne point tremper leurs mains dans son sang; mais de se contenter de le jeter dans une cisterne qui estoit sans eau, d'ou il esperoit ensuitte de le retirer en secret pour le remettre entre les mains de son pere, Ce sentiment fait voir que la crainte de perdre les faveurs & les amitiés des grands est capable d'étouffer dans l'esprit des Juges toutes les veües de leur devoir & toutes les lumieres de leur raison, & qu'elle pût leur faire preferer les mensonges à la verité, sans laquelle la force est foi-

blesse , la prudence , malice, & la justice sanglante & cruelle; le desir ardent & passionné qu'ils auront de s'infinüer bien avant dans leur cœur les empêchera de voir qu'il leur auroit esté infiniment plus avantageux de n'y avoir jamais eu aucune place, que de se l'y estre acquise par une action si criminelle ; ils n'auront pas des yeux pour voir que la plus part des grands du monde oit des langues d'Or & des mains de plomb , cependant comme dit saint Gregoire , que le veritable

S. Gre- amour doit estre cautionné par les effets & non pas par les parolles *probatio dilectionis exhibitio est operis* : qu'ils sont prodigues en promesses de services & de secours ; mais sterile en effets , dans les occasions même les plus pressantes où l'on reconnoit les veritables amis , *aurum in igne probamus & amicos in adversa fortunâ cognoscimus*, dit Isocrate ; & qu'enfin ils ressemblent à certaines montagnes , qui quoy que tres hautes ne produisent jamais d'herbes ni des fleurs , & ne servent de rien à la terre , aussi leur sterilité fait maudire leur élévation ; un Sage a eu donc

S. Gre-
goire.

Isocra-
te.

raison de dire, qu'il ne faut se servir des
 grands, que comme d'un rasoir dans
 la nécessité, peut-estre parce que com- *Car-*
 me dit Carneades, ils n'apprennent *nea-*
 rien à droit qu'à manier des Chevaux: *des.*
 car remplis de leur qualité ils se figu-
 rent que tout doit fléchir sous eux, &
 leur donner toujours gagné, au lieu
 qu'un Cheval qui n'est ni flatteur ni
 courtisan, jette le fils d'un Roy par
 terre, comme il feroit celuy d'un sim-
 ple païsau; je veux même qu'ils ayent
 du retour à leur égard, l'ambition *Tacite*
 néanmoins que Tacite appelle la che-
 mise de l'ame, qu'on ne laisse que bien
 tard, parce que c'est le dernier vice
 dont on se dépoüille, l'ambition, dis-
 je, qui est semblable à ce Tonneau des
 Danaïdes ne les laissera jamais en re-
 pos, quelque considerable que soit la
 reconnoissance qu'ils pourront en rece-
 voir, elle ne servira pourtant qu'à les
 porter à toutes les extremitez qui se
 peuvent imaginer; & quelque grand
 & élevé que soit le comble de leur
 honneur, ils seront pourtant un jour
 contrains de dire avec un certain Sene-
 vis, qui ayant passé par toutes les char-

ges honorables que l'ambition des hommes peut rechercher, dit au moment de sa mort, qu'il n'en avoit pas trouvé une qui fut capable de contenter son esprit.

THALMAI.

S'il n'est juste ni injuste, que tardons-nous donc? Pourquoi ne le condamnons nous vîtement, ou au banissement, ou à la mort.

C'Est une insolence d'un jugement précipité, qui reprend toutes les voix précédentes, par lesquelles le Sauveur n'étoit, ni absolument déclaré juste, ni condamné comme méchant; mais nous pouvons encore dire, que ce sont les paroles d'un envieux. Ce misérable Juge ne pouvant entendre parler des merveilles du Sauveur, ni souffrir qu'avec peine qu'il se fit des disciples: il est d'avis qu'il faut le bannir ou le faire mourir. Son esprit n'étoit pas moins bourrelé de cette passion, que le fut celui de Caligula, qui fit brûler tout ce qu'il trouva des

œuvres de Virgile & de Titelive, dont il ne pouvoit supporter la gloire. Tant il est vray que l'envie est comme un œil mal disposé, qui ne pût regarder la lumiere; je veux dire la vertu & le merite des autres: qu'elle est semblable à la foudre, qui méprise de toucher les Bruyeres & le Thin pour froisser la haute tête des Sapins & des Cedres: & qu'elle ne s'en prend ordinairement qu'aux actions les plus vertueuses, & aux personnes qui ont acquis le plus d'honneur & de reputation. Voila pourquoy un grand Capitaine avoit accoustumé de dire, qu'il reconnoissoit n'avoir rien fait de louable; parce qu'il ne s'apercevoit point que personne luy portât envie. Et pour dire en passant quelque chose de ce vice (que Saint Basile appelle excellement la corruption de la vie, la confusion de la nature, la doctrine du Serpent, l'invention des Demons, la semence de l'ennemi, *S. Basile* le pere de l'hommeicide, l'oubly de la parenté, la destruction de la pieté, *le bon. de* chemin de l'Enfer, & la privation de la gloire? *invid.* *Quidnam hoc morbo perniciosus fingi queat*, dit ce Pere, *vita labes est,*

natura confusio, doctrina Serpentis; Demonum inventum, hostis semen, homicidii parens, ignorantio propinquitatis, impedimentum pietatis, via ad gehennam, & regni privatio.) Je remarque qu'il n'y a point de crime quelque grand & enorme puisse-t'il être, qui soit capable d'arrêter celuy qui en est malheureusement possédé : il attaque l'innocent aussi bien que le coupable. L'innocence de nos premiers parens ne pût point empêcher le Demon de leur procurer la mort. Caïn possédé de ce vice s'en prit à Abel son frere, aussi bien que les enfans de Jacob au leur.

Genes.

3. & 33.

En un mot pour parler conformement au sujet que je traite les Juifs possédez de cette infame & malheureuse Passion, que le même Saint Basile compare à la rouille, & à des petits viperaux ; & St. Chrisostome à des petits vers ; parce que l'envie ne perd, ne déchire, & ne ronge pas moins l'ame, que la rouille consomme le fer, que les petits viperaux déchirent les entrailles de celle qui leur donne la vie, & que les petits vers rongent & gâtent le bois qui les produit ; *Ut enim ferrum rubigo*, dit le

premier, *ita invidia animam quam ob-*
federit consumit: & quemadmodum vi-
peram exeso materno ventre in lucem edi-
ferunt, eodem modo invidia quoque hanc
naturam habet ut parturientem se, ani-
mam laceret atque conficiat... Quemad-
modum enim, dit le second, vermis
lignum corrumpit, sic etiam invidia,
eum quidem qui invidet, tabe conficit.
 Les Juifs, dis-je, ne furent jamais
 contens & satisfaits qu'après qu'ils eu-
 rent fait mourir le Sauveur. *Sciebat*
enim, dit Saint Matthieu parlant de Pi-
late, quod per invidiam tradidissent eum. ^{Matth.}
 Que si l'envie a donné la mort à Jesus-^{27.}
 Christ; avec quel soin devons nous
 éteindre les moindres étincelles de ce
 feu qui brûle toujours, *invidia ignis*
inextinctus est, dit la bouche d'or. On
 appaise & ramene les Chiens par le
 pain, & on apprivoise les Lions par les
 caresses; & cependant ô cruauté ou du-
 reté sans pareille, la douceur, les ca-
 resses & les bienfaits ne servent qu'à
 rendre les envieux plus inhumains. Car
 si nous demandons à Saint Basile qu'el-
 le a esté la cause pour laquelle les Juifs
 ont poursuiivy & conçu tant d'envie

contre l'auteur de leur salut ; Il nous répondra qu'elle n'a esté autre que les grandes merveilles qu'il opera parmi eux , *ob miracula* ; Les Fameliques étoient rassasiez & on persecutoit celuy qui les délivroit de la faim ; Les morts étoient ressuscitez , & on ne songeoit qu'à livrer à la mort celuy qui leur avoit redonné la vie ; Les Demons étoient chassés , & on dressoit des embuches à celuy qui leur avoit donné la fuite ; Les Lepreux étoient gueris ; Les boiteux recevoient l'usage des pieds ; Les sourds celuy de l'ouïe ; Et les aveugles celuy de la veüe : Et l'auteur de tant de bien-faits n'auroit pû ni osé paroître en assurance. En un mot ce fut à cause de tant de merveilles qu'on fouëta & fit mourir celuy qui ne venoit que pour donner la vie & rendre la liberté.

T H E R E A S .

Il vaut mieux le condamner au banissement ou l'envoyer à Cæsar.

THereas qui connoissoit (comm'il est aisé de conclurre assez évidemment

dament de son avis) l'innocence de Jesus-Christ, ne voulut jamais consentir-
 au pernitieux dessein qu'on avoit formé
 de le faire mourir ; pour se delivrer sans
 doute des reproches inevitables de sa
 conscience. On peut éviter les peines
 des Juges ; mais on ne sçauroit éviter
 celle de sa conscience, elle est une furie
 vengeresse qui ne laisse jamais les cri-
 minels en repos, elle les attaque par-
 mi les plaisirs, dans les villes & dans
 les deserts, dans les cabanes aussi bien
 que dans les Palais & là où le danger
 ne peut entrer, elle y envoie la crainte.
 En quelque lieu d'assurance que ces
 malheureux se retirent, elle leur fait
 sentir la peine de leurs offences, *mala*
conscientia, nous dit Senecque, *in soli-*
tudine anxia est atque sollicita, il n'y a
 point de lieu assez retiré pour eux di-
 soit Epicure, parce qu'ils ne peuvent
 point s'asseurer d'estre cachés, la cons-
 cience les decouvrant à eux mêmes
 tant il est vray, que comme dit un Poë-
 te, la premiere vengeance est celle-cy,
 que pas un coupable ne s'absout soy
 même s'il est son juge.

Senecque
 que
 Epis.

43.

*Juve- — Prima est hac ultio, quod se,
nal sat. Iudice nemo nocens absolvitur.*

13. Origine a eu donc raison d'appeller la sinderete des consciences, un seve-
Orige. re Precepteur donné aux consciences crimineles, pour les reprendre & les châtier avec plus de rigueur qu'un Comite qui tient toujours l'œil bandé, & la main levée sur les forçats de la Galere, que le Capitaine a mis sous sa correction; en effet c'est un Juge incorruptible, un témoin irreprochable, un tribunal inévitable, une Sentence sans grace, un Bourreau sans pitié & un supplice sans remission; mais un supplice naturel du peché, qui est excellement comparé dans l'écriture à un fardeau qui par sa pesanteur enorme, accable une ame jusques au centre de la plus profonde misere qui luy puisse arriver, *iniquitates meae super onus grave gravatae sunt super me*, & ailleurs à une épine plantée dans le cœur qui aura cette propriété que d'en produire quantité d'autres, qui à mesure qu'elles croîtront causeront des horreurs & des apprehensions qui ne luy donneront aucun repos *conversus sum in erumnâ*

meâ dum configitur spina, témoin *Pfal. 31*
 Caligula d'ont Suetonne raporte dans
 sa vie ; que les nuits estoient plutôt
 pour luy un Enfer, qu'un temps de re- *Suet.*
 pos, parce que la fureur de ses impie-
 tés le faisisoit d'une telle façon, qu'il
 croyoit toujours avoir la dague dans
 son sein ; aussi disoit-il souvent luy
 même, qu'il ne pouvoit ôter de son
 idée les ombres de ceux qu'il avoit
 fait mourir ; témoin Cesar qui comme
 dit Lucain estoit incessamment tour- *Lucain*
 menté dans son âme pour avoir ôté la
 vie à beaucoup de Citoyens ; témoin
 Pausanias qui vit durant toute sa vie,
 l'ombre d'une fille qu'il avoit faite
 mourir à Constantinople ; témoin
 enfin Neron ce monstre de cruauté
 qui voyoit incessamment à ses côtés celle
 de sa mere Agripine qu'il avoit fait
 inhumainement massacrer seulement,
 (comme disent quelques uns) pour
 voir le lieu où il avoit esté formé,
 qu'il fit ensuite servir de creche pour
 son Cheval, tant il est vray qu'il en est
 des crimes pour parler avec Senecque,
 comme d'une paume que l'on jette
 contre une muraille, qui revient droit

à celuy qui la lancée, *ad authorem re-
Senec. dit per actâ sceleris culpâ*; si ce fut cette
peine inévitable qui empêcha comme
il est aisé de le conjecturer que Theras
ne voulut jamais consentir au dessein
malheureux qu'on avoit formé de faire
mourir le Sauveur de nos ames; cette
même peine doit arrêter & faire trem-
bler tous les Juges, quand il s'agit de
donner quelque jugement. Quelques
soins qu'ils apportent pour se mettre à
couvert des reproches de leur confi-
cience, il leur sera impossible de les
éviter s'ils ont jamais esté assés mal-
heureux que de condamner quelqu'un
injustement; quoy qu'ils l'ayent mé-
me fait sans en avoir plutôst examiné
les causes, puis qu'ils ne sont pas
moins injustes & coupables que s'ils
l'avoient fait avec une entiere & par-
faite connoissance, *injusti etiam sunt
Fir- judices qui de incognitis sibi pronun-
micus ciant rebus*; tellement qu'ils doivent
liv. I. pour se delivrer de ce témoin irrepto-
cap. I. chable répondre à ceux qui vont leur
demander leurs suffrages. Ce que ré-
pondit un jour Messala à Cesar qui le
louïoit devant tant de monde de ce
qu'il

qu'il avoit vaillamment combattu de son côté dans la Bataille d'Actium , quoy qu'il eut esté auparavant son plus dangereux & redoutable ennemi , en celle de Philippe ; Fais ton compte ô Cesar que je seray toujours du parti que je croiray le plus juste ; qui que vous soyez , faites vôtre compte que je seray toujours du sentiment qui me paroitra le plus juste & le plus équitable.

M E S A.

*S'il est juste convertissons-nous à luy ,
s'il est méchant chassons-le loin
de nous.*

CE sentiment qui estoit fort convenable au tems , & qui néanmoins s'exemtoit du sang , nous fait voir l'obligation indispensable où sont les puissans de corriger & de punir les méchans & les vicieux , pour empêcher la perte & la corruption des bons ? Car qui ne sçait qu'il n'y a point d'école au monde , où le vice s'apprenne si tôt , & avec moins de facilité , que dans une mauvaise compagnie , & que nous

L

formies semblables à des verres qui ne peuvent estre portez les uns avec les autres en se touchant, sans courir risque de les casser, ou à des fruits qui quoy que entiers & bien assaisonuez, reçoivent de la tare en s'entretoûchant les uns les autres, & se corrompent; c'est à dire que si nous conversons avec des personnes débauchées, nous contracterons insensiblement leurs mau-

Psal.
17. *eris & cum perverso perverteris*, nous dit l'esprit de verité par la bouche du Roy du Prophete. C'est le propre de la Loy de l'amitié, dit S. Basile, qu'on contracte la ressemblance des mœurs de ceux qu'on frequente durant cette vie, *amicitia lege ita comparatum est, ut qui vite consuetudine inter se copulantur, morum quoque similitudinem con-*

S. Ba- *trahant*; il en est dit-il des mauvaises *fil.* compagnies comme des lieux mal-sains, *hom.* qui mettent en peril la santé la mieux *quod* affermie; car tout de même, dit ce *Deus* *re*, que l'air que l'on y respire douce- *non est* ment & peu-à-peu, cause enfin une *autho.* maladie cachée & dangereuse à ceux *malor.* qui y font quelque demûre, ainsi la fa-

miliarité qu'on contracte avec les mé-
chans, cause enfin à l'ame des tres-
grands maux, dont on ne doit pas se
croire exempt, quoy qu'on n'en ressen-
te pas d'abord les atteintes: ce sont,
ajoute-t'il, des corps infectés de peste,
qu'on ne pût aprocher sans en être
faisi, *hanc quippe hujusce morbi natu-
ram esse, ut cum alii ex aliis contra-
hant*, qui donne infailliblement la
mort à l'ame; parce qu'on est comme
dans une espece de necessité de tomber
dans les folies de ceux que l'on fre-
quente; *stultorum familiaritates exitio-
se sunt*, dit Iosephe, *atque anima etiam* Iose-
phus.
*invita, dementia ipsorum simulacra ex-
primit*, ce qui a sans doute fait dire à
un grand & Saint Evêque, que la seule
veüe d'une personne toute mondaine,
imprime je ne sçai quoy de mauvais
dans l'ame même d'un homme de bien;
car il y a, dit-il, comme un air dans
l'esprit de tous les méchans, qui se
communique plus insensiblement aux
ames qui s'en aprochent, que l'air des
corps infectés de peste ne se commu-
nique à ceux qui les voyent: & à S. Au-
gustin, qu'il est plus aisé de tenir *gust.*

bon pour la vertu au milieu des flammes, & de ne se rendre point, que dans une mauvaise compagnie : & la raison en est évidente, parce que les Martirs ramassoient toutes leurs forces, pour resister aux Tyraus, qu'ils regardoient comme ennemis ; au lieu qu'un homme méchant & vicieux venant se montrer à nous, avec un visage d'amy, nous l'écoutons comme une personne qui ne veut & ne cherche que nôtre bien. Ajoutons encore qu'il en est des mauvaises compagnies comme des Hôpitaux pleins de malades, qui ne sont pas tenus fort proprement : il est bien difficile de resister à la corruption de l'air que l'on y respire, & de n'en prendre pas sa part quand on y va trop souvent ; ce qui a sans doute fait dire au grand Athanase, qu'il ne suffit pas de s'abstenir des vices, mais qu'il faut encore fuir & éviter ceux qui les commettent, *non modo à vitiis ipsis abstinere, sed eos etiam qui ea perpetrant averfari debemus* ; d'où nous pouvons conclurre assez clairement, que les mauvaises compagnies ne restent pas d'estre dangereuses, quoy qu'on y aille

S. Ath.

sans aucun mauvais dessein. Témoin cette femme fole, qui dit, qu'elle vouloit aler dans une maison où estoit la peste, parce qu'elle ne l'avoit point. Il est vray luy dit-on, que vous n'avez pas la peste; mais vous l'y trouverez, & en effet elle l'y prit & en mourut. C'est ce qui n'arrive que trop souvent dans les compagnies de divertissement: on n'y porte pas la mauvaise intention; mais on l'y trouve; ce fut le danger que reconnût Bilia femme Romaine, lorsqu'étant blâmée par Duellius son mari (qui fut le premier qui triompha dans Rome à cause de la victoire d'un Combat Naval) de ce qu'ayant entendu qu'on l'accusoit d'avoir mauvaise halaine, elle n'étoit pas sortie pour soutenir son parti: elle luy répondit, qu'elle n'auroit pas manqué de le faire, si elle n'avoit pas crû que tous les hommes avoient le même défaut qu'on luy imputoit, & qu'on ne pouvoit s'en approcher sans en contracter quelque mauvaise odeur: ce qui nous apprend que la compagnie où la conversation des hommes n'est pas moins dangereuse aux femmes, que la leur l'est genera-

lement à tous les hommes. Fuijons donc la compagnie des méchans & des vicieux ; car c'est le salut de nôtre ame *discessus ab improbis & flagitiosis hominibus , animæ salus est* , dit S. Cirille , ou du moins pour parler avec S. Clement, c'a en est le commencement, *discessus à malis salutis initium est* : & souvenons-nous du commun proverbe, qui dit , dis moy qui tu frequentes , & je diray qui tu es ; que si nous nous trouvons jamais parmi ces fortes de personnes , tâchons de conserver la pureté de nôtre ame , de la même façon que le fleuve Alphée passe d'Arcadie en Sicile , par le milieu de la Mer, sans se mêler avec cette humeur amere & salée, & sans perdre tant-soit-peu de sa douceur naturelle.

S. Cirill.

S A M E T H.

Composons & transigeons avec luy , en sorte qu'il ne nous resiste point : que s'il refuse de nous obeir , il sera puni.

CE dernier avis qui tend de luy même à un'entiere absolucion à

l'égard du Sauveur (car la transaction qui auroit arrêté le cours de la furie luy auroit a même tems conservé la vie) m'oblige de dire en passant quelque chose de la vertu d'obeissance que je pûs considerer comme le principe de nos actions & de tous les pas que nous faisons vers Dieu , comme la marque de la vie spirituelle & comme le plus principal article de nôtre contrat avec Dieu , sans lequel personne ne pût esperer de le voir. Je remarque donc d'abord que pour pouvoir pratiquer cette vertu avec fruit , il faut qu'elle soit- 1°. Comme nous apprend le Roy Prophete libre , & exempté de toute contrainte , *voluntarie sacri-Psal.31*
ficabo tibi & confitebor nomini tuo Domine ; Parce qu'il est certain que celuy qui n'obeit pas volontairement (quoy qu'il fasse même ce à quoy il est obligé) n'obeit pas tant qu'il feint d'obeir. 2°. Il faut (comme Dieu même a voulu nous l'apprendre) que'elle soit *Dent.*
simple & aveugle quod precipio tibi 3.
hoc tantum facito , nec addas quidquam aut minuas ; ceux qui obeissent de la sorte gardent exactement ces paroles

du Sage, *in simplicitate cordis querite*
Sap. I. Dominum. Moïse fut fort éloigné de
cette simplicité, lors qu'il fit tout ce
qu'il pût pour tâcher de se dispenser
d'aller en Ægypte selon le commande-
ment que Dieu luy en fit : en quoy il
déplût si fort à Dieu, que le Texte Sa-
cré nous assure qu'il se mit en colere
contre luy, *iratus est Dominus cum*
Exod. Moysè. S. Ignace de Loyola Patriarche
4. des R R. Peres Jesuïtes, a eu donc
raison de dire dans cette admirable let-
tre qu'il écrit à ceux de sa Societé,
qu'on doit soumettre son esprit à l'o-
beïssance, à peu-prez de la même ma-
niere qu'on le soumet à la foy. Il faut
3°. qu'elle soit sans murmure, comme
nous l'apprenons de S. Paul, *non ex*
Ad. tristitiâ aut necessitate, obeïr autre-
Cor. 9. ment n'est pas une marque moins as-
sésurée que l'on manque de l'onction
du Saint Esprit, pour me servir de la
comparaison du Sage; que le bruit des
rouës d'un Charriot est une marque
Eccl. I. qu'elles n'ont point été ointes & grais-
sées, *precordia fatui sicut rota currus.* Il
faut 4°. qu'elle soit prompte : David
la pratiqua de la sorte, puisqu'il dit à
Dieu

Dieu, qu'il avoit couru la voye de ses
 Commandemens, *viam mandatorum* *Psal.*
tuorum cucurri, & que non content de *118.*
 l'avoir courüe, il souhaitoit encore d'a-
 voir des aïles pour les accomplir avec
 plus de vitesse? *Quis dabit mihi pennas* *Psal.*
ut columba & volabo, Pierre, André, *54.*
 Jâques & Jean la pratiquerent encore
 de la sorte, puis qu'ils abandonnerent
 tout dans le moment que le Sauveur les
 apella, *continuo relictis retibus secuti* *Matth.*
sunt eum. Il faut 5^o, qu'elle soit accom- *4.*
 pagnée de force & de courage, *virili-*
ter agite & confortetur cor vestrum; *Psal.*
 parce que la vertu n'étant jamais, *30.*
 comme dit Aristote, sans des grandes
 difficultez, il s'ensuit que l'obeïssance *Arist.*
 sera d'autant plus parfaite & excellente, *lib. 2.*
 que la chose commandée sera difficile *& hic.*
 à executer. Les Egiptiens pour nous
 représenter ceux qui obeïssent coura-
 geusement, dépeignoient un chien
 poursuivant vivement un lievre qu'il
 abandonnoit dans le moment qu'il en-
 tendoit la voix de son maître; c'est à
 dire que quoy que les choses qui nous
 sont commandées soient contraires à
 nôtre inclination, que nôtre voluté

s'y oppose , & que nôtre appetit y resiste ; nous devons pourtant faisant violence à nôtre propre nature , les exécuter avec courage , puisque suivant l'ancien Proverbe , l'obeissance est la mere du bonheur & de la felicité , *obedientia felicitatis est mater*. Il faut enfin qu'elle soit accompagnée d'humilité & de perséverance. 1°. D'humilité , parce que si la superbe perd & corrompt toutes les bonnes œuvres , elle détruit & aneantit aussi l'obeissance ; voilà pourquoy St. Augustin considerant les grands maux que ce vice put causer , dit que la superbe tend des embuches même aux bonnes œuvres à dessein de leur enlever le merite *superbia etiam bonis operibus insidiatur ut pereant*. 2°. De perséverance parce qu'elle est la couronne de l'obeissance *qui perseveraverit usque in finem hic salvus erit*. C'est cette vertu que Iesus-Christ le Souverain maître nous a enseignée de la chaire de la Croix où il a esté attaché pour ne pas la violer *factus obediens usque ad mortem , mortem autem Crucis* , il en a fait tant de cas durant le cours de sa vie qu'il l'a

S. Aug.
regul.
cap. 3.

matth.
10.

apellée sa viande ; ma nourriture , dicit il parlant à ses Disciples est, de faire la volonté de celuy qui m'a envoyé, *meus cibus est ut faciam voluntatem ejus qui misit me* : voulant sans doute nous apprendre par là, que l'obeissance n'est pas moins nécessaire pour conserver la vie de nos ames que la viande l'est pour conserver celle du corps ; il l'a pratiquée ce divin Iesus dez ses plus tendres années , puis qu'il a esté obeissant à Ioseph & à Marie quoy qu'il fut infiniment au dessus d'eux , & *erat subditus illis* : ce qui instruit les enfans bien nez d'estre obeissans , respectueux & déferans à leurs peres & meres. Ayons donc incessamment nos yeux arrezés sur ce parfait original , & considerons que le monde est un Puits , où nous sommes comme tombez du sein de Dieu , lors qu'il luy a plû de nous donner l'être & nous mettre au rang de ses creatures ; & où nous sommes dit S. Bernard tout autant de peintres , qui avons pour couleurs les vertus , pour pinceau nos volontez , pour toile d'attente nos ames , & pour original le Fils de Dieu ; dont nous devons à la faveur

Joan.
4.

S. Ber-
nard.

des mouvemens de la grace, exprimez par les actes de nôtre volonté, comme par autant de traits de pinceau, nous rendre de belles copies, d'illustres portraits & d'excellentes images de son obeissance: Et ce sera pour lors que nous pourrons nous môquer de toutes les tempêtes qui agitent la mer orageuse de ce monde, ou l'on ne vogue long-temps sans courir risque de faire naufrage, parce que cette vertu est comme une ancre qui assure les vaisseaux contre la fureur des vents & des vagues; ce sera pour lors que nous rendrons vains les efforts du Demon, que nous vaincrons nos passions, & que nous soumettrons nos sens à la raison; parce qu'il en est des ames qui vivent sous l'obeissance de leur Dieu, comme des arbres qui jettent des plus grandes & profondes racines, à proportion qu'ils sont sujets à estre agitez des vents. Ce sera enfin pour lors que nous pourrons avec assurance marcher dans la voye du Seigneur, parce qu'une parfaite obeissance que nous devons considerer comme la premiere Loy que Dieu donna au premier des hommes, ressemble

au vif argent , qui de quelque côté qu'il roule , se conserve toujours pur fans qu'aucune ordure s'y attache.

CAIPHE.

Vous n'y entendez rien ; & vous ne considerez pas qu'il vous est avantageux qu'un seul homme meure pour le peuple , & que toute la nation ne perisse point.

C'EST icy où l'on pût remarquer un effet de l'amour pour la patrie. Sa demeure est si chere à tout le monde , qu'il y en a qui l'ont preferée au Diademe , comme Sertorius qui ayant (comme rapporte Plutarque dans sa *Pl* vie) gagné diverses victoires sur les ennemis , demanda permission à Pompee & à Metellus qu'il luy fut permis d'aller à Rome sa patrie , ajoutant qu'il luy seroit plus agreable de demeurer à Rome parmy la populace , que d'estre l'Empereur de tout l'Univers ; Pythagore a dit , qu'on devoit avoir pour elle *Pitag.* les mêmes égards que pour sa mere : Car estant un jour interrogé , comment

se devoit-on comporter envers sa patrie, répondit, *Ut erga matrem*. Hieraclés enyvré de son amour la met dans le rang des Dieux, *Patria est velut alter quidam Deus & primus maximusque parens*. Un autre dit un jour que la fumée de sa patrie luy étoit plus agreable que l'air le plus doux de quelque autre que ce fut; Et pour ne pas mécarter de mon sujet, Caïphe aim mieux condamner Jesus-Christ à la mort, quoiqu'il le reconnût pour innocent & pour un Prophete, plutôt que d'en voir la destruction & la ruine. Il nous est dit-il bien plus avantageux qu'un seul homme meure pour le peuple, & que toute la nation ne perisse point? Doutons nous que si nous le reconnoissons pour le Messie & le Roy des Juifs, les Romains ne viennent & ne détruisent nôtre Ville & nôtre nation: Mais pauvre aveugle qu'il estoit,

*s. Am-dit Saint Ambroise, Aliud dicere vole-
serm.5. bat, aliud significabat; Voulant dire
sup. qu'il valoit mieux que Jesus de Naza-
psa.118. reth mourut, que de voir l'entiere rui-
ne de la patrie, du peuple, & de la na-
tion; il nous signifia, ou pour parler*

avec Saint Jean, estant Grand Prêtre de cette année-là il prophetisa que Jesus-Christ devoit mourir pour cette nation, & non-seulement pour cette nation, mais pour rassembler & unir les enfans de Dieu qui étoient dispersez, dans l'unité de la Foy, de l'Esperance, & de la Charité; qui sont le fruit de sa passion; *Hoc autem à semetipso non dixit, sed cum esset Pontifex anni illius prophetavit*; Ce qui nous apprend, dit Saint Augustin, que tous ceux qui predisent les choses futures ne sont pas Saints, & que les méchans peuvent estre honnorez du don de prophetie, *Hic docemur etiam homines malos prophetia spiritu futura pradicere*; Ce qui nous apprend encore que la dignité du Sacerdoce a même dans un méchant toujours beaucoup de vertu, & qu'elle sanctifie même les hommes prophanes, comme il paroît en la personne de Saül auquel l'écriture donne le nom de Prophete, à cause de la Dignité Royale à laquelle il fut élevé; Car la Royauté étoit une dependance de la Sacrificature, comme il se voit en la personne de Melchisedech qui étoit Roy de Salem

S. Aug.
8^{st.}

I. Reg.
19.
ver. 24

& Sacrificateur du Dieu Souverain.
 D'ailleurs le Souverain Prêtre étoit
 Roy selon la Loy, auquel on ne pou-
 voit refuser d'obeir sous peine de la vie.

POPULUS AD PILATUM.

LEs Scribes & les Pharisiens ne
 pouvant rien reconnoître en Je-
 sus-Christ, qui fut capable de le faire
 condamner à la mort, s'aviserent pour
 mieux excuter leur detestable dessein,
 de soulever le Peuple. Ils sçavoient
 sans doute que la colere des Peuples
 irritez ressemble à la Mer, qui étant
 irritée par les vents, élève au dessus
 des eaux toutes les ordures qui sont au
 fonds, & les jette peu-à-peu hors de
 son sein. En effet ce sont d'étranges
 bêtes que les Peuples irritez; c'est un
 métier fort dangereux, que de vouloir
 les reduire à la raison, principalement
 lors qu'ils ont secoué le joug des Loix
 & de l'obeissance, il n'y a rien dont
 ils ne soient capables, ni rien à quoy
 ils ne puissent s'exposer pour excuter
 leurs dangereux & pernicieux desseins.
 A peine ces malheureux eurent-ils ani-

mé le Peuple contre le Sauveur de nos ames, qu'il commença de crier s'adressant à Pilate.

Si vous délivrez cét homme vous ne serez pas amy de Cesar, Crucifigé Crucifigé, que son Sang soit sur nous & sur nos enfans.

CEs deux paroles (*Crucifige Crucifige*) que le Peuple prononça autre-fois contre le Sauveur de nos ames, se disent incessamment dans nos Chambres de Justice par les Avocats, contre les membres de ce même Sauveur; aussi leur profession est tres-dangereuse. Et pour montrer cette verité je distingue d'abord deux sortes d'Avocats: il y en a qui reçoivent de leurs parties une recompense juste & modérée, apres en avoir pourtant plutôt examiné & défendu les causes: Recompense qui doit être fondée sur la difficulté de la cause, sur les qualitez de l'Avocat, sur la coûtume du Pais, & sur le bon aise de celuy dont on défend la cause. Il y en a d'autres qui seroient marris d'entreprendre la défense de qui

que ce fut, s'ils prevoient n'en pou-
 voir retirer aucun avantage ; fort diffé-
 rens en cela de S. Yves leur Patron,
 Prêtre & natif de la basse-Bretagne,
 qui à cause du soin qu'il prenoit à ju-
 ger, à défendre & à protéger les pau-
 vres, fut appellé *Advocatus pupillarum*
viduarum & pauperum. Cette profes-
 sion n'est nullement dangereuse pour
 les premiers, parce que comme dit S.

S. Aug. Augustin, *licet Advocato vendere jus-*
tum Patrocinium, & qu'il est juste selon
 les regles du droit, que les défenseurs
 jouissent du fruit de leurs peines, *nus-*
quam opera sine emolumento . . . qui
sentit onus debet sentire commodum :
 Mais bien pour les seconds, soit parce
 qu'il n'arrive presque jamais qu'ils en-
 treprenent la défense des pauvres & des
 Orfelins, que Dieu par son Prophete
 Isaie leur a expressement commandé
 de défendre & de protéger, *subvenite*
oppresso : soit parce que s'exposant en
 vente, ils font injure à Jesus-Christ, à
 eux-mêmes & au prochain : 1°. A Je-
 sus-Christ, parce qu'ils ont esté rache-
 tez par son Sang ; ce qui devoit leur
 faire dire apres S. Augustin, *postquam*

intellexi me pretioso sanguine Christi Redemptum, nolui me venalem exhibere; 2°. A eux-mêmes, parce qu'ils ne sont pas moins dans le mépris du monde, que le sont ceux qui se vendent pour combattre; & plus encore si vous voulez que les femmes prostituées, parce que la vente qu'ils font d'eux-mêmes, est fondée sur la langue, qui est une partie bien plus noble que n'est celle sur laquelle ces malheureuses fondent la vente de leur corps: ce qui a sans doute fait dire au Poëte Ovide, que c'est une chose honteuse & vilaine que de défendre les misérables par le prix de sa langue.

Turpe reos emptâ miseros defendere linguâ. Ovid. lib. de amor.

3°. Enfin à leur Prochain, parce qu'ils luy vendent ce qui leur est défendu de vendre, *noli*, dit le Saint Esprit par la bouche du Sage, *vendere sapientiam, doctrinam & intelligentiam*: ayant reçu gratuitement le talent de la science, ils doivent le luy donner gratuitement, pour ne pas se rendre semblables aux Usuriers, qui ayant reçu gratuitement le talent de la fortune, ne veu-

lent point en faire de la même manière participant leur prochain. Cette sorte d'Avocats sont des sang-sues, & il vaudroit mieux qu'un Royaume fut rempli de Sauterelles d'Égypte, ou de Renards de Samson, que de cette misérable & malheureuse vermine: ce sont des ennemis de Dieu & des Antechrists. Jesus-Christ est venu dans ce monde, dit S. Paul, pour y porter la paix, *ipse est pax nostra qui fecit utraque unum*; eux au contraire aiment & cherchent tellement les procez, que pouvant dire du Sauveur, *in pace factus est locus ejus*; nous devons dire d'eux, *in lite factus est locus eorum*. Ils vont aux procez comme les Courbeaux aux Cadavres. Ils ne souhaitent rien tant que le trouble des maisons, & la destruction de la paix, sans considerer qu'il n'y a rien, comme dit S. Basile, de plus propre, ni de plus digne de l'homme Chrétien, que de tâcher de conserver & d'entretenir la paix, *nihil tam proprium est Christiani quam paci studere*: & la raison en est ce me semble, parce que considerant leur état comme une mine d'or & d'argent, où ils travaillent

au

S. Basile
fil.

au prejudice même de leur honneur & de leur conscience , ils croient que tout de même que le Marchand ne fait jamais mieux ses affaires, que par la débauche de la jeunesse, & l'Architecte, que par la ruine des maisons ; ainsi ils ne peuvent jamais mieux faire les leurs, que par les procez & les quereles des hommes. Le Chancelier Olivier qui ne s'occupa qu'à suggerer au Roy Henry II. des Loix qui ne tendoient pas moins à la gloire de l'Etat , qu'à la seureté publique , eut donc raison d'en faire une qui interdisoit aux gens de chicanne les dignitez de l'Hôtel de Ville. Ils en prennent du droit & du tort , aussi bien que le Prêtre du vif & du mort, & que la mort du foible & du fort ; Aussi est-il certain qu'il n'y a point de cause quelque injuste & mal-fondée qu'elle soit , dont ils ne soient ravis d'entreprendre la defense , pires en cella que les Medecins , puisqu'il y a souvent des maladies si dangereuses , dont ils ne veulent point entreprendre la guerison ; Disons encore que les mauvais Avocats sont semblables aux Heretiques , car si ces derniers falsifient l'Ecriture

sainte ; les mauvais Avocats falsifient les Loix & les Decrets , qui selon leur propre aveu sont saints & sacrez ; Si les Heretiques conseillent des choses contraires à la foy , les mauvais Avocats conseillent des choses opposées à la justice : Mais il faut encore avoüer qu'ils sont pires que les Heretiques , parce que ces derniers péchent avec ignorance , & croient qu'on est obligé de faire ce qu'ils veulent persuader aux hommes ; eux au contraire tâchent de persuader les Juges à faire ce qu'ils sçavent ne pouvoir pas se faire ; Disons enfin qu'ils sont pires que les plus grands pécheurs ; Car ces derniers font à la verité le mal , mais ils ne disent point qu'il faut le faire : au lieu que les mauvais Avocats font mal en defendant une cause injuste , & tâchent encore de persuader le Juge à suivre leur party & à soutenir leur injustice. O ! que c'est un grand malheur pour eux lors qu'en negligant la verité & la justice , pour montrer davantage leur eloquence , ils peuvent dire à leur partie ce que dit autrefois Ciceron en colere à un certain Numatius ? Ne te souviens-tu pas

Cicer.

Numatius que si tu as gagné ton pro-
 cez, ç'a n'a point esté à cause de ton
 bon droit; mais à cause que j'ay jecté
 de la pouffiere aux yeux de tes Juges,
 qui leur a empêché de voir la verité.
 S. Chrisostome qui plaida quelques
 causes avant sa retraite, (s'il en faut
 croire Isidore de Peleuse) eut donc
 raison faisant reflexion sur la malice &
 sur l'injustice que l'on remarque ordi-
 nairement dans les personnes de cette
 profession, de changer de dessein, & de
 choisir un genre de vie plus paisible &
 plus tranquille; & de dire à deux de ces
 condisciples, que cette profession ne
 seroit qu'à satisfaire l'ambition & l'a-
 varice: sans doute qu'il sçavoit ce que
 dit S. Augustin, qu'il n'y a rien qui ap-
 proche plus des actions du Demon que
 cét état, *nihil est similis actibus De-*
monum quam litigare. Que si nous vou-
 lions jecter les yeux sur les grands maux
 que cette profession pût causer, nous
 verrons qu'un mauvais Avocat fera
 souvent par ses faux raisonnemens plus
 de mal dans un moment, que ne sçau-
 roient faire dix voleurs dans un an;
 desquels le Bouffon d'un Duc de Milan

S. Au-
gust.

ne voulut pas même les distinguer ; car voyant un jour qu'un Avocat & un Medecin étoient en differant pour le pas , par-devant ce Duc , il luy demanda d'agréeer qu'il terminat ce procez, & jugeat la question , ce que luy ayant été accordé , il demanda au Medecin quand un Larron est conduit au supplice ? qui est celuy qui va devant , le Larron ou le Bourreau , le Medecin dit c'est le Larron ; donc conclud le Bouffon l'Avocat qui est le Larron doit preceder le Bourreau , c'est à dire le Medecin ; d'autant qu'on n'est jamais bon Medecin qu'apres avoir tué beaucoup d'hommes. Que s'il y a des Avocats auxquels on pût justement donner ce nom honteux & infame , parce qu'ils déroberent le bien d'autry avec leur entendement quand ils pervertissent le sens de la Loy ; qui doûte qu'ils ne puissent en acquerir un fort hōnorable , sçavoir celui d'Avocats des membres de Jesus-Christ , pourveu qu'ils s'attachent à défendre l'innocence de leurs parties , contre les faux raisonnemens de leurs Avocats contraires ; Car saint Chrisostome considerant que le bon

Larron

Laron a fait ce même office sur le Cal-s. Chri-
vaire, lorsqu'il défendit le Fils de Dieu *soft.*
contre les blasphemes de son Compag-*hom.de*
non, l'appella excellemment l'Avocat *Caco*
de Jesus-Christ, *Advocatum Christi. nato.*

*Voyons maintenant comme Jesus-Christ
a esté condamné injustement, &
pour le voir clairement.*

R Emarqués qu'une des formalités
que les Juifs observoient dans
leurs jugemens, estoit qu'une voix de
plus sauvoit la vie, & declaroit les
criminels innocens, & que pour les con-
damner il en faloit trois, & necessaire-
ment deux; or de vingt voix sans comp-
ter celle du peuple qui n'est point
deliberatique, il y en à onze qui le
declarent innocent, & neuf seulement
qui le declarent comme coupable,
celes qui le declarent innocent sont
celes de Simon Lepreus, d'Achias, de
Subath, de Riphar, de Joseph d'A-
rimathée, de Joram, de Nicodeme,
de Josaphat, de Thereas, de Mesa &
de Sameth... Celres qui le condam-
nent comme coupable sont celles de

P

Rabani , de Resmophin , de Pathifarés , de Chieris , de Barabias , de Sereas , de Rabiuth , de Thalmay & de Caiphe que si vous voulez distinguer les voix suspensives & communes d'avec les affirmatives & les negatives , vous trouverez qu'il y en a sept qui affirmativement le condamnent à la mort , comme en étant digne , ou parce qu'il est expedient , & sept qui le declarent pleinement innocent ; les premieres sont celles de Patifares , de Chieris , de Barabias , de Sereas , de de Rabiuth , de Thalmay , & de Pilate , le souverain Juge , qui ne le condamna qu'à cause de la crainte qu'il eut de perdre son Office ; les autres sont celles de Simon , d'Achias , de Subath , de Joseph d'Arimatee , de Joran , & de Sameth ; vous trouverez encore qu'il y en a quatre suspensives ; sçavoir celles de Riphar , de Nicodeme , de Thereas , & de Mesa , qui en valent deux negatives , c'est à dire d'absolution ; car dans leur livre de Moreh , c'est à dire Legislateur , qui est parmi eux , ce que sont S. Thomas ou le Maître des Sentences dans la Theo-

logie , ils disent que deux suspensives ne valent qu'une negative ; vous en y trouverez enfin deux communes , sçavoir celle de Rabiuth , & celle de Josaphat , qui ne valent encore selon eux qu'une affirmative. Ajoutez maintenant les quatre suspensives aux negatives , & en voilà neuf , & les deux communes aux sept affirmatives , & en voilà seulement huit ; par où vous voyez que Jesus-Christ a esté condamné injustement , & voicy la Sentence sanguinaire , comme ils l'ont dans leurs Registres.

P I L A T U S.

Moy Ponce Pilate Juge en Jerusalem , sous le tres-puissant Cesar Auguste , auquel l'Empire soit heureux & prospere , tenant le Siege au Tribunal pour rendre justice generalement à tout le monde , & principalement à la Synagogue des Juifs ; je juge qu'ayant oüi & connu la cause de Iesus de Naza-

*reth, que les Juifs m'ont emmené;
 ſçavoir que s'eſtant fait arrogam-
 ment le fils de Dieu, auſſi-bien
 que le Roy des Juifs, cependant
 qu'il ne deſcend que des parens
 pauvres & miſerables; & ayant
 dit qu'il détruiroit dans trois jours
 le Temple de Salomon; Je juge
 qu'il ſoit condamné à être mis en
 Croix entre deux Voleurs.*

Nous trouvons preſque la même
 choſe dans l'Evangile: Et en effet
 en apparence, ç'a tendoit à la ruine &
 à la deſtruction de l'Etat, s'il eut eſté
 veritable qu'il eut voulu ſe faire recon-
 noître pour Roy, & qu'il eut enten-
 du de détruire le Temple de Salomon;
 tout cela pourtant n'étoit point ſuffi-
 ſant pour faire condamner un homme
 à la mort, moins encore un Prophete,
 dont les paroles doivent être expli-
 quées dans un ſens différent de celui
 de la lettre; Mais diſons que c'eſt le
 Miſtere de nôtre ſalut, qui avoit eſté
 ainſi ordonné & diſpoſé par la provi-

dence ; Dieu, dit Origène, livra son Fils *Orig.*
 par un effet de sa miséricorde envers
 le genre humain, *Deus tradidit Chris-*
tum propter misericordiam erga genus
humanum, & Jesus-Christ même, dit
 S. Jérôme, se livra pour faire sa volon-*S. Hier.*
 té & celle de son pere, *tradidit Deus non.*
Filium & Filius se tradidit, sed Pater
tradidit ut salvaret perditum mundum;
Jesus ipse se tradidit ut Patris suamque
faceret voluntatem ; dont néanmoins
 les Juifs qui ne le livrerent que par
 haine & par envie, demurent toujors
 coupables d'attentat envers la Majesté
 de Dieu ; aussi la Justice les poursuit
 continuellement, conformément à ce
 qu'ils dirent à Pilate ; sçavoir (que le
 Sang de Jesus de Nazareth fut sur eux
 & sur leurs enfans ; mais avant de vous
 rapporter les punitions qui regardent
 chaque Tribu en particulier, comme
 l'on trouve dans leurs Registres.

Remarquez que Moïse décrivant,
 comme Historien, la mort d'Abel tué
 par Caïn, & ce qui arriva ensuite à ce
 malheureux, a prophétisé selon les Pe-
 res la mort de Jesus-Christ tué par les
 Juifs, & la punition dont elle a esté

suivic : Car ils sont tous fugitifs , comme le fut le malheureux Caïn apres avoir tué Abel son frere ; *Vagus & profugus eris super terram* , luy dit Dieu. Quelques efforts que l'on ait fait pour tâcher de détruire ces infortunez ; ils subsistent neanmoins encore pour verifler cét Arrêt que Dieu a prononcé contre eux en la personne de Caïn dez le commencement du monde ; Tellement que s'ils sont toujourns errans & dispersez dans toute la Terre , ce n'est que pour servir à l'Eglise des têmes irréprochables de la certitude des Propheties , & pour que le monde instruit de leur crime , le fut aussi de leur châ-timent.

Ces malheureux qui attendoient un Messie puissant , ayant l'air du monde , & s'assujettissant tous les Rois de la Terre par la force de ses armes ; n'eurent pas plutôt connu que le Sauveur de nos ames étoit venu d'une façon toute contraire à leur attente , qu'ils refuserent de le recevoir. Ils suivirent pour un temps un imposteur nommé Theodas Bercosba , qui se disant cette Etoile predite par le Prophete Balaam,

orientur Stella ex Jacob, leva une puissante armée sous aparēce de Religio, & ayant pris un nōbre cōsiderable de Villes de la Judée, il se retira dans Betherō, qu'il avoit fait extremement fortifier, dont l'Empereur Adrian qui y vint en personne, ne pūt jamais se rendre maître qu'apres la mort de ce malheureux, qui fut tué en une sortie. On rapporte qu'il y eut trois cens mille Juifs qui perirent par la peste, ou par la famine.

En l'année 1666. ils prindrent pour leur Messie un certain Levi Sabbatay, qui pour n'être point empalé se rendit Turc dans Constantinople, apres toutefois avoir parcouru toute la Terre Sainte, & prêché à sa mode. Le grand Seigneur ne porta pas moins des soins pour conserver son Royaume, qu'Herodes en porta autre-fois pour conserver le sien, mais avec plus de succes & sans effusion de sang; car apprehendant d'être détrōné & enchainé par Sabbathay, selon que l'avoit dit. (un an avant qu'il commençat de paroître) un certain Nathan Benjamin qui se disoit son Precurseur, envoya de tous côtez avec ordre de s'en saisir; qui luy

ayant esté remis fut d'abord condané à être empalé; supplice qu'il ne pût éviter qu'en quittant la qualité de Messie, & prenant celle de Disciple de Mahomet. Ses adherans furēt dans la derniere consternation : il y en eut même quelques-uns qui eurent l'effronterie de soutenir qu'il n'avoit point changé de Religion, que c'étoit seulement son ombre qui paroissoit sur la Terre ; mais que son corps & son ame étoient montez au Ciel jusques au temps destiné de Dieu, pour la délivrance & le rétablissement de la nation des Juifs . . . Le mauvais succez de ce dernier faux Messie, n'a pas empêché qu'il ne s'en soit élevé un autre qu'on nommoit Mardochoy natif d'Eysenstadt en Alemagne, qui fit parler de luy l'an 1682. mais beaucoup moins que les precedens.

Mais comme la mort n'est pas capable d'éteindre l'envie, ces malheureux non contens d'avoir fait mourir celuy qui ne venoit que pour leur donner la vie ; ils l'ont encore attaqué apres sa mort . . . Ils ont 1°. nié la verité de sa Resurrection, disans, que tandis que les Soldats assoupis d'un profond sommeil,

meil , gardoient durant la nuit son corps dans le Sepulchre , ses Disciples l'avoient enlevé ! O Juifs malheureux s'écrie S. Augustin sur ce sujet , gens de mauvaise foy , pourquoy produisez-vous des témoins qui dormoient ? vous dormés vous-mêmes lorsque vous avancez des choses si absurdes. Aussi on remarque que le Sauveur sortant du Sepulchre , causa un grand tremblement de Terre , pour que les Soldats étant éveillez , peussent être témoins oculaires de sa Resurrection . . . 2°. Quand on leur parle de ses miracles , ils disent , qu'il avoit dérobbé le nom de Dieu dans le Temple , auquel étoit attachée la vertu de faire des miracles. Cette fable ne merite point de réponse ; car qu'elle apparence que quatre lettres Hebraïques eussent la vertu de ressusciter les morts , de guerir les malades , &c. D'ailleurs si ç'a esté par ce nom que le Sauveur a operé tant de merveilles , où elles ont esté faites du consentement de Dieu , ou contre son gré ; si ç'a esté contre la volonté de Dieu ; quoy de plus deplorable , qu'un homme qui par sa subtilité aura dérobbé le nom de

Dieu, fasse par luy des miracles, & que Dieu se soit dépouillé de sa puissance infinie, pour en revêtir quatre petits caracteres; que si au contraire ç'a esté de son consentement il faut dire, qu'il a confirmé en cela la venue de Iesus-Christ, & ratifié la declaration qu'il fait, qu'il est le veritable Messie...

3°. Enfin voyant que c'étoit en vain que dans la naissance de l'Eglise ils avoient taché d'aneantir la verité de la presence réelle de Iesus-Christ dans l'Eucharistie, en persuadant aux Princes & aux Magistrats infideles, que les Chrétiens avoient accoutumé de tuer dans leurs assemblées de nuit un enfant dont la chair découpée à morceaux & couverte de farine, étoit distribuée pour être mangée, appellans (ajoûtoient-ils) cette sanglante inhumanité, leur grand & admirable Mistere; puisque à l'occasion de ce bruit calomnieux, plusieurs grands personnages, & principalement S. Justin Martir, qui de Payen devint Chrétien à la persuasion d'un homme inconnu, qui se presenta à luy d'un maniere miraculeuse; parlerent avec autant de force que

de verité , de la presence réelle du Sauveur dans cet adorable Sacrement. C'est là où ils l'ont attaqué par des impietés dont le raport ne sera pas inutile pour confirmer nos freres separez, nouvellement convertis ; dans la croyance de cette grande & importante verité.

Nangius Alleman dans ses Croniques raporte , qu'un Iuif ayant prété quelque somme d'argent à une femme de Paris , sur un de ses plus beaux habits ; il luy promet de le luy rendre, & luy quitter la somme , pourveu qu'elle luy portât l'Hostie qu'elle prendroit le jour de Pâques ; ce que cette miserable promet & executa ! Ah Dieu.

.... *Quid non mortalia pectora cogis
Aura sacra fames.*

A peine ce miserable eut-il receu l'Hostie, qu'étant descendu dans une Cave , il la jetta dans de l'Eau boüillante , où voyant qu'elle ne recevoit point d'alteration, il la perça avec un Couteau , d'où sortit une si grande quantité de sang , que l'eau en devint toute rouge ; l'Hostie s'éleva ensuite sur un soliveau, où elle fut trouvée par les Fidelles , qui la porterent solemne-

lement à l'Eglise Parroissielle de Saint Jean. Le Juif ayant esté pris fut condamné au feu, sa maison servit pour une Eglise, où est maintenant Notre-Dame de la Charité, l'on bâtit dans le lieu du miracle une Chapelle où l'on voit encore le Vase de l'Eau & le Couteau. Si ce miserable eut considéré l'état inalterable que la Sainte Hostie garda dans cette Eau bouillante, bien loin qu'il la perçat encore avec un Couteau, il eut à l'exemple d'un autre Juif, nommé Isaac, abjuré sa fausse Religion, & reconnû celuy que ses peres avoient injustement fait mourir. On raporte que cét Isaac ayant obligé sa Servante de luy porter l'Hostie qu'elle devoit recevoir le jour de la Pâque, il l'enferma dans un vase où il avoit sept écus, attendant un temps propre pour la traiter avec ignominie; mais il fut bien étonné, lorsque voulant l'y aller prendre, il trouva les écus changez en autant d'Hosties, Ce miracle qui arriva en France l'an 1213. fut la cause de la conversion de beaucoup de Juifs, & obligea Isaac d'entreprendre le voyage de Rome, où ayant esté

Baptisé

Baptisé par le Pape Innocent III. il revint en France avec des lettres de recommandation pour l'Archevêque de Sens, où on lit comme la chose se passa.

Mejerius raporte qu'un avare qui *Liv. 3.* tenoit les clefs d'une Eglise de Bruxelles Ville du Brabant, ayant vendu aux Juifs le tres-Saint Sacrement de l'Autel; ces malheureux le perçerent de divers coups de Couteaux. Leur impiété ayant esté découverte par la grande quantité de Sang qui en découla, la pluspart furent par le commandement du Duc Vuenceflaus condamnez à être déchirez avec des Tenailles ardentes.

Enfin il arriva l'an 1399. dans la Ville de Posnan, Capitale de la grande Pologne, que les Juifs ayant gagné par argent une pauvre femme, qui leur mit entre les mains trois Hosties consacrées, qu'elle prit le jour de l'Assomption de la Vierge dans l'Eglise des Dominicains où elle s'étoit cachée; ils s'en furent dans un lieu souterrain, où ayant perçé les Hosties de divers coups de Couteaux, il en sortit tant

de Sang, que les murailles & ces malheureux en furent tous teints, sans pourtant que les Hosties perdissent rien de leur blancheur & de leur forme, quelques grands que furent les efforts qu'ils firent pour les perdre par l'Eau & par le Feu. Ayant appris que leur impieté commençoit à être découverte; ils furent les ensevelir hors la Ville dans un lieu Marécageux, où elles furent découvertes par un Bouvier qui mena paître ses Bœufs le Dimanche suivant sur ce même lieu: Il vit ces trois Hosties voltigeantes en l'air, & toutes rayonnantes de lumière, en présence desquelles ses Bœufs fléchirent les genoux pour y adorer & reconnoître celui qu'un de leur espece avoit reconnu dans l'Etable de Bethléem. Le Bouvier étonné de cette merveille, fut le découvrir à l'Evêque, qui étant arrivé sur le lieu avec tout son Clergé, il adora ces trois Hosties, & les porta dans l'Eglise Parroissielle, où il voulut qu'elles fussent conservées, contre le sentiment des Dominicains, qui prétendoient en être les gardiens, comme ayant esté prises dans leur Eglise. Le

lieu où elles furent trouvées fut diligemment netoyé, & le Roy Vuladiflaus y fit bâtir une Eglise magnifique, avec un Monastere, où il mit des Religieux de Nôtre-Dame des Carmes. La femme qui avant de pouvoir prendre ces trois Hosties, fut par trois fois divinement renversée par terre, fut aussi-bien que ces Juifs impies & malheureux condamnée au Feu; & pour rendre leur supplice plus cruel, on attachâ des gros Chiens à leurs pieds, afin que venans à sentir la chaleur du feu, ils se jettassent sur eux pour les déchirer...

Mais ô cruauté inouïe & sans mesure, ne pouvans faire au Sauveur les mêmes traitemens qu'il a receu de leurs peres, ils ont taché de les représenter dans ses membres; car si un de nos Roys du nom de Philippe détruit toutes leurs Synagogues, & bannit tous ceux qui ne voulurent point recevoir le Baptême, ce fut parce qu'il aprit que ces malheureux tous les ans le jour du Vendredi Saint prenoient, en haine du Sauveur un Chrétien qu'ils Crucifioient dans une Cave. Si ce même Roy en

R ij



fit brûler quatre-vingts à Braye, ce fut parce qu'ils avoient fouëtté par les rües & enfin Crucifié un jeune - homme qu'une Dame leur avoit livré par argent. S'ils furent l'an 1305. chassés de tout le Royaume de Boheme, ce fut comme raporte *Dubr.* Dubravius sur la fin de son 18. Livre, parce qu'ayant pris un jeune-homme dans Prague, Capitale de ce Royaume, ils l'attachèrent nud à une Croix, où les uns luy crachoient au visage, d'autres le fouëttoient, &c. Voulant seulement représenter dans cét homme, tout ce que le Sauveur recéut de leurs predecesseurs.

Il ne faut donc pas apres cela s'étonner si dans le troisiéme Concile d'Orleans, celebré l'an 340. on y défendit les mariages des Chrétiens avec les Juifs, & de se trouver avec eux dans les Festins; car ne fut ce pas sans doute pour nous aprendre qu'ils étoient indignes de frequenter ceux qui portoient le nom de celuy qu'ils avoient injustement fait mourir, & qu'ils poursuivoient incessamment dans ses membres. Il ne faut donc pas encore s'étonner si les Empereurs & les Roys

n'ont jamais rien eu tant à cœur que de les persecuter ; ce que Dieu n'a permis que pour les faire souvenir du plus grand de tous les parricides commis en la personne de son Fils.... L'Empereur Adrian ne pouvant souffrir l'injure , ni se souvenir de la cruauté que les Juifs de Cirene Province d'Affrique avoient exercé sous l'Empereur Trayan envers les Romains & les Grecs qui se trouverent parmi eux ; car leur rage passa si avant , qu'ils mangerent la chair de ceux qu'ils avoient massactez , & prenans leurs entrailles encore toutes sanglantes s'en firent des ceintures , & s'habillerent de leurs peaux , il commanda à ses Generaux d'aller contre cette miserable Nation , habitant dans la Palestine ; ses Troupes , quoy que fort abattuës , furent enfin victorieuses , il y eut plus de six cens mille Juifs tuez. Adrian pour laisser un eternel opprobre & exemple de vengeance contre cette infortunée Nation , fit une Loy par laquelle il bannit les Juifs de Ierusalem , leur défendant d'y mettre jamais le pié , ou même d'en aprocher , seulement leur permit il de se presenter

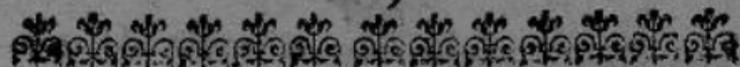
devant les murailles, une fois l'année à même jour que Titus l'avoit ruinée, pour qu'ils en plurassent la desolation...

S. Chri. soft. L'Empereur Constantin, comme rapporte S. Chrisostome dans le discours troisième qu'il a fait contre les Juifs, en fit couper l'oreille à plusieurs, pour avoir voulu se revolter, & les relegua en plusieurs endroits du monde, comme des fugitifs & des Esclaves, afin que portant sur eux la marque infame de leur rebellion, la mutilation visible de leurs corps empêchat que ceux de leur secte qui étoient dispersez de tous côtez dans les différentes Provinces de l'Univers, ne formassent à l'avenir une entreprise si temeraire... Sous le regne de Philippe III. surnommé le Long, tous les Juifs furent emprisonnez ou bannis, & leurs biens confisquez pour le Roy, parce qu'ils furent accusez d'avoir voulu porter les Ladres à empoisonner tous les Puids & toutes les Fontaines. Si Charles le Chauve en eut fait autant, il n'auroit point esté empoisonné par son Medecin Sedechias Juif; car comme ce Roy se trouva un peu indisposé, ce malheureux feignant

de vouloir luy donner la santé , luy fit prendre certaines poudres qui luy ôtèrent tout appetit , & luy firent bien-tôt finir la vie . . . Enfin Charles IV. les jugeant indignes d'être confondus avec les Chrétiens : ordonna pour les distinguer de ces derniers , qu'ils porteroient de deux couleurs , sçavoir rouge & blanc dans un lieu qui pût être veu de tout le monde. Passons maintenant aux punitions particulieres à chaque Tribu , selon qu'on trouve dans leurs Registres.

Fin de la premiere Partie.





MALEDICTIONS

ou

PUNITIONS

DES JUIFS.

Propres & particulieres à chacune des douze Tribus, selon qu'elles coopererent à la mort de JESUS-CHRIST.

SECONDE PARTIE.

J U D A.

Ceux de cette Tribu trahirent Jesus de Nazareth, faisant pacte avec Judas qui le leur livra pour trente deniers. Ils ne scauroient par punition s'empêcher de se trahir les uns les autres, tous les ans environ la Pâque, & de s'entretuer dans ce même temps par trahison, seulement au nombre de trente.

JUDAS qui livra Jesus - Christ par avarice, comme disent Origene, & Saint Augustin, montre

S

clairement qu'il n'y a point de crime dont ne soit capable celuy qui a laissé gagner son cœur à cette malheureuse & infame passion. C'est la verité que nous apprend Saint Paul , lors que écrivant à son cher Timothée , il l'apelle la source de tous les maux , *radix omnium malorum cupiditas* ; en effet il n'y a point de voye quelque injuste qu'elle paroisse , dont un avare ne se serve pour tacher d'appaiser sa soif ; c'est pourtant en vain parce qu'il est comme un autre Tentale qui mouroit de soif au milieu des eaux , il est semblable à un hydropique qui augmente sa soif par cela même qui sert à l'appaiser , ou à un feu qui plus il rencontre de matiere plus il en devore ,

hom. ou pour parler avec St. Basile à l'En-
*ad di-*fer , quiquoy qu'il reçoive beau-
vites. coup d'ames , (puis-que selon la vision d'un saint homme elles y tombent comme la nige sur la terre) en redemande toujours encore davantage. Il a comme cét illustre miserable & malheureux Promothée , un vautour toujours attaché à son cœur qui n'est autre que le desir d'amasser des richesses.

qui ne luy donne jamais le moindre repos. Tant il est vray, que la jouïſſance des biens quelques grands & conſiderables qu'ils ſoient ne ſont pas capables d'étendre l'ardeur du deſir d'avoir, qui deſſeche l'avare, & qu'on pût dire des richesses ce qu'on dit des Medecins ignotans & trompeurs, ſçavoir que leur medecine augmente la maladie; ce qu'a tres-bien exprimé le Poëte Juvenal quand, il a dit,

*Crescit amor nummi quantum
ipsa pecunia Crescit.*

Le deſir ardant qu'il a d'augmenter ſes treſors luy fait ſouvent tenir le langage du Judas, quand il voit faire quelque dépence *ut quid perditio hac,* Math.
26. à quoy bon cette perte; ce même deſir fait qu'il ne mange qu'avec regret cela même qu'il ne peut point ſe reſuſer. Témoin cét illuſtre richard dont parle St. Ambroïſe qui mangeant un œuf dans ſon repas, diſoit en jettant un ſoupir, qu'il avoit mangé un Poulet comme regrettant d'avoir fait une ſi bonne dépence; auſſi Alciat en ſes Emblemes & ſa peinture d'un avare, le repreſente ſous la forme d'un

*S. Am.
broïſ.*

Ali- Asne, qui quoyque chargé des viandes les plus exquises ne mangeoit
ciat. pourtant que des chardons & des lambruches, voulant dire que l'avare ayme mieux mourir de faim, & épargner son Or & son Argent, que de l'employer à l'entretien de sa vie; tant il est vrai que l'avarice, pour parler avec Plutarque, est une rude & mauvaise maîtresse qui contraint d'acquérir, & defend de jouir, qui excite l'appetit & en ôte le plaisir; une maîtresse qui ne voudroit jamais qu'on bût & mangeat; une maîtresse qui pour toute recompense ne donne à ceux qui l'ont servie durant toute leur vie qu'une chemise & un linseul, puisqu'on est obligé d'abandonner tout, & de laisser souvent à des personnes qui comme nous avertit le saint Esprit mangeront délicieusement ce qu'on n'aura acquis qu'avec beaucoup de peine & de tra-

Eceles. vauz, qui congregat ex animo suo in-
14. juste, aliis congregat & in bonis illius alius luxuriabitur, à des personnes dis- je encore qui peut-estre avec le son de la cloche oublieront leurs bien-fauteurs
Psal. 9. perit memoria eorum cum sonitu; une

maîtresse

maîtresse qui commande les larcins ,
 les parjures , les trahisons , les homi-
 cides , & même les deicides ; car ce
 fut elle qui commanda aux Princes
 des Prêtres de faire mourir Jesus-^{7ere.}
 Christ ; une maîtresse qui ne donne ja-^{19.}
 mais aucun repos ni relache ; une maî-
 tresse qui met ses serviteurs à la tortu-
 re , aux chaînes & aux occupations vi-
 les , dures & fâcheuses , auxquelles on
 a de coûtume d'employer tous les mau-
 vais serviteurs , *servo malevolo* , dit le *Eccles.*
 Sage , *tortura & compedes* , *mitte illum* 33-
in operationem ne vacet , ce qui a fait
 dire à S. Gregoire , que ce sont tout
 autant de chaînes dont l'homme se
 charge , que les choses qu'il acquiert
 au dela de son nécessaire , *ad compedes s. Gre.*
onerat quidquid homo prater necessaria
curat ; Quel moyen que l'Avare arrive
 jamais dans le Ciel , puisque selon la
 belle pensée de S. Nilus il est sembla-
 ble à ceux qui voudroient courir , lors *S. Nil.*
 même qu'ils seroient dans les chaînes , *de oelo*
 & privés de toute liberté ; Enfin une *vitio-*
 maîtresse qui ayant aveuglé ses ser-
 viteurs , les attache à une meule qui *sis co-*
 n'est autre que la volubilité des choses *gitat.*

T

terrestres & perissables, ce qui nous a esté tres-bien figuré dans la personne de Samson, que les Philistins attachèrent à une meule, apres luy avoir crevé les yeux. Que si l'Avare n'a point pitié de luy même, comment aura-t'il compassion de son prochain; que s'il préfere son or & son argent à son ame & à sa vie, comment est-il possible qu'il aime Dieu, & qu'il l'adore dans son cœur? Qui doute que s'il reçoit jamais Jesus-Christ dans l'Eucharistie, il ne soit prest à l'exemple du detestable Judas, de le livrer (même à la moindre aparence de bien) entre les mains de son plus cruel ennemi, qui n'est autre que le Demon! Ah qu'il seroit à souhaiter pour arrêter le desir insatiable d'avoir des richesses qui rend semblables ceux qui en sont possédez. 1°. Aux Pourceaux qui sont toujours à fouiller la terre, & de qui on ne peut esperer aucun bien qu'apres leur mort; ou à ces rats que l'on trouve dans les mines d'or, dont on ne pût rien tirer qu'apres qu'ils sont morts & qu'on en a fait anatomic. 2°. A une taupe qui met toute la terre qu'elle remüe sur son dos; ces

étans incessamment en esprit sous terre, ils mettent sur eux tout ce qu'ils acquierent injustement; ce qui les rend si pesans, qu'il leur est tres-difficile de se relever pour revivre de vie de la grace. 3°. A un Marchand fol & insensé, qui donne des choses doubles pour des simples, car ils donnent des biens eternels pour des temporels: 4°. Pour parler avec le devot S. Bernard à un homme qui se noye, qui se prend à tout ce qu'il trouve; car étans dans ce monde comme dans une Mer, & pouvans se prendre à la penitence, qui est la seconde table apres le naufrage, *secunda post naufragium tabula*, ils la rejettent pour s'attacher & se prendre à l'or & à l'argent, qui étant des choses pesantes, ne servent qu'à les precipiter dans l'Enfer; 5°. Enfin aux gouffres qui engloutissent les vaisseaux, & ne les revomissent jamais! Qu'il seroit à souhaiter dis-je que les Princes & les Roys imitassent en cecy le fils de Denis de Syracuse de ce même nom, qui ayant appris qu'un Syracusain avoit caché un tresor sous terre, luy fit commandement de le luy apporter, ce qu'il fit, s'en reservant seu-

S. Bernard.

lement une petite partie , avec laquelle il s'en fut en un'autre Ville , où à peine eut-il perdu ce desir de thesauriser , & commencé de vivre plus liberalement , que Denis luy fit rendre son tresor , disant qu'il meritoit seulement pour lors d'en être paisible possesseur , puisqu'il témoignoit avoir appris en sçavoir faire un bon usage.

R U B E N .

Ceux de cette Tribu prindrent Jesus de Nazareth au Jardin des Olives ; & ceux-là ont trois maledictions ; La premiere , que toutes les herbes , plantes , feuilles , fruits & autres choses naturellement vertes , sechent trois jours apres qu'ils les ont touchées ; La seconde , qu'ils ne sçauroient rien semer qui germe ou qui porte du fruit ; Et la troisieme , qu'on ne voit point d'herbe apres leur mort sur leur sepulture , ni à l'entour.

JESUS-CHRIST voulant commencer sa Passion , alla dans un Jardin , non pas pour se cacher , puisque selon l'Ecriture ce lieu étoit connu à Judas ,

qui devoit bien-tôt le livrer entre les mains des Juifs par un signe de paix ; mais pour donner à ce traître malheureux un peu plus de tems de se repentir, ou de faire reflexion sur le crime détestable qu'il aloit commettre, puis qu'il est croyable qu'il alla plutôt où il l'avoit peu de tems auparavant laissé. Jesus - Christ alla selon quelques - uns dans un jardin, pour prier avec plus de liberté ; selon Theophilacte, pour y être pris sans bruit ; selon S. Athanase, pour apprendre à ses Disciples, qu'on pût quelque-fois fuir & éviter la persecution ; & enfin selon Origene parce qu'il n'étoit pas convenable, qu'une personne aussi sainte qu'étoit Jesus - Christ fut trouvée dans le lieu du souper, mais dans celuy de la priere, & de l'oraison. Que si nous voulons découvrir les Misteres qui sont cachez dans cette conduite du Fils de Dieu ; Nous dirons 1°. qu'il a voulu commencer sa Passion, & être même ensevely dans un jardin, parce qu'il avoit commencé sa vie dans un pareil endroit ; sçavoir dans le sein de Marie, que l'Espoux Sacré appelle un jardin fermé,

*Sup.**cap. 14**Marc**In**apolo.**Tract.**35. in**Matth.*

hortus conclusus, *Fons signatus*: 2°. Parce qu'il étoit convenable que le second Adam commençât dans un jardin la reconciliation du premier, qui par sa desobeïssance étoit dans un pareil endroit devenu ennemi de son Dieu; 3°.

- Epist.* Parce qu'il venoit pour éclairer & conduire l'Eglise que S. Ambroise apelle un
42. jardin; pour racheter nos ames auxquelles
Cont. Tertulien donne ce même nom;
Marc. pour expliquer les écritures, qu'Origene
Hom. apelle encore de la sorte; & pour
1. *sup.* reparer tout le monde, auquel Clement
Pf. 36. d'Alexandrie donne encore ce même
5. *Sto.* nom. Remarquez que ce jardin est
appellé le jardin des Olives? Et de grace
Jesus-Christ pouvoit-il commencer le
Tract. Mistere de sa Passion dans un lieu plus
33. *in* convenable que celuy-là; car l'Olivier
Joan. étant, comme dit Origene, le Symbole
de la misericorde & de la paix, il ne
Hom. faut pas s'étonner si ce divin Sauveur
13. *sup.* en qualité d'Ambassadeur extraordinaire
Levit. de la nature humaine, a voulu avoir
Audiance de son pere à l'ombre de tels
arbres, puisqu'il venoit pour accomplir
le mistere de la plus grande misericorde
qui fut jamais, & qu'il y devoit trait-

ter la paix generale du monde, & en
 signer les articles de son sang pour la
 rendre plus assuree ; Remarquez en-
 core que le Sauveur n'alla dans ce jar-
 din qu'apres le souper, pour nous
 apprendre, comme remarque Theophi-
 lacte, qu'apres un pareil repas nous de-
 vons plutôt frequenter la priere que ces
 lieux de divertissement, qui font le
 malheur des ames de la plupart des
mondains ; & qu'il n'y alla qu'apres
 s'etre communié, & avoir communié
 ses Apôtres, pour nous dire qu'ayant
 receu l'Eucharistie, nous devons du
 moins pour quelque tems nous tennir
 dans la retraite, pour considerer l'ex-
 cellence, l'amour & la bonté de celuy
 qui vient de se donner à nous ! Fut-il
 jamais de jardin plus heureux que le
 fut celuy des Olives, puis qu'il eut en
 possédant Jesus-Christ, tout ce qui fait
 le bonheur & la beauté des jardins,
 sçavoir le Jardinier, les rosées, la pluie,
 un Soleil temperé, & les fleurs ; Jesus-
 Christ en fut le Jardinier, car Magde-
 laine le prit pour tel apres sa Resurrec-
 tion, *putavit quia hortolanus esset* ; il *Joan.*
 en fut la rosée. C'est le nom qu'il prit 20.

parlant à son peuple choisi par la bouche du Prophete Malachie, *exo tibi ros*
Mala. cap. 4. *Israël*, je serai ta rosée ô Israël ; il en fut le Soleil, *Sol justitia Christus* ; il en fut la fleur, *egredietur virga de radice jesse & flos de radice ejus ascendet*, dit
Isai. cap. II. le Prophete Isaïe ; enfin il en fut la pluye, lors qu'il luy vint une sueur comme des gouttes de sang qui découloient jusques à terre, & *factus est sudor ejus sicut gutta sanguinis decurrentis in terram !* O Mistere surprenant, Adam nous avoit donné la mort dans un jardin, & Jesus-Christ a commencé de nous donner la vie dans un pareil endroit où il a sué Sang & Eau, pour y satisfaire à la peine qu'on y avoit méritée, & y guerir par sa sueur nôtre nature de la maladie qu'elle y avoit contractée ; Loin d'icy le sentiment d'Euthimius & de Theophilacte, qui ont crû que le Sauveur ne fûra pas véritablement du Sang, puisque comme nous dit S. Nicene dans sa Lettre, qui a pour titre *de pessimorum armeniorum pessimâ religione*, ç'a été une erreur des Armeniens, que de ne pas croire la sueur du Sang de Jesus-Christ, & que

que cette sueur contient de grands Mis-
 teres. S. Ierôme dit que le Sauveur
 voulût suer le Sang pour nous donner
 des marques de son ardente priere; *tam Liv.2.*
vehementer, dit ce Pere, *Saluator ora. Cont.*
bat ut gutta sanguinis prorumperent pelag.
ex parte quem totum erat in passione
fusus; S. Augustin dit, que ce fut
 pour nous marquer la grande abondan-
 ce du sang des Martirs qui devoient
 sortir de son Eglise; S. Epiphane veut,
 que ce fut pour donner du cœur à son
 ennemi, & remporter par ce moyen
 sur luy une victoire plus illustre, *In ps.*
39.
pro-
vocat per hunc modum Christus adver-
sarium id est diabolum, ut illo opinan-
te timere salvatorem, inferat illi mor-
tem; Enfin Cassian dit, que ce fut pour
 nous montrer que l'amour qui le luy
 faisoit répandre, l'emportoit sur la na-
 ture, il en fut dans ce moment du
 corps du Sauveur comme d'un vaisseau
 bouillant, dont on voit repandre la li-
 queur, car son ame bouillante & em-
 brasée d'amour pour les hommes, fit
 sortir en abondance le sang du Sacré
 vase de son Corps. Disons encore qu'il
 voulut suer le Sang; 1°. Pour prouver

la verité de son Corps & de son Ame, contre deux sortes d'Heretiques, dont les premiers devoient dans la suite du tems soutenir, qu'il n'avoit pris qu'un corps phantastique; & les autres, qu'il n'y avoit que la divinité qui animat son

S. Epi-pha. corps; aussi S. Epiphane a dit excellentement que les passions ne sont pas sans l'ame, ny la sueur sans le corps & le

69. sang: 2°. Pour faire connoître à son ennemi, qu'il n'aprehendoit pas de verser son sang, puis qu'il le versoit volontairement luy-même: 3°. Enfin pour nous guerir de la lepre du peché; car si le sang est necessaire pour la guerison de la lepre corporelle, il ne faut pas s'étonner si Iesus-Christ veritable Medecin de nos ames commença de verser le sien dans le Jardin des Olives, pour les guerir de la lepre du peché; il l'y versa avec une telle abondance, qu'il semble que le monde qui n'avoit été lavé des ordures du peché que par un deluge, devoit encore en être de-rechef par un second qui n'a été autre que le sang de Iesus-Christ, ce qui a

Bed. in Luc. fait dire au venerable Bede, la Terre a esté arrosée de sang, parce que les

hommes qui avoient este faits de terre,
devoient être renouvellez par le sang.

NEPTHALIN.

Ceux de cette Tribu attendirent Jé-
sus de Nazareth, apres qu'il eut esté
pris pour luy faire prophetiser par mo-
querie, ce qu'ils voudroient luy deman-
der. Ils mirent pour cet effet leurs en-
fans dans des étables a pourceaux prez
de la maison de Caiphe; & comme Jé-
sus de Nazareth passoit, ils luy dirent;
prophetise-nous qui est icy dedans. Ce
sont leur répondit-il vos enfans; ce
n'est pas la verité luy repartirent les
Juifs, ce sont des pourceaux. Que se
soit donc des pourceaux leur dit Jé-
sus de Nazareth. Leurs enfans feurent
dans ce momment changés en pourceaux
qui s'échapans des étables feurent se
jetter dans l'eau. Tous ceux de cette Tri-
bu ont quatre dents cōme les pourceaux;
ils ont l'œil gauche comme les pourceaux,
& sentent comme les pourceaux.

SI le mensonge a peu changer des
enfans en pourceaux; avec quel

soin ne devons nous pas éviter ce vice petit avorton de l'enfer, qui n'entre que dans les ames basses & dignes de mépris, C'est le conseil que nous donne le Saint Esprit par la bouche du

Eccles. Sage, quand il dit, *noli velle mentiri omne mendacium . . . Verbum mendax justus detestabitur*, il ne pût jamais

Prov. être permis & licite de mentir, parce que c'est une chose de foy & de sa nature mauvaise. Verité que St. Thomas

S.Tho. prouve non seulement par l'autorité 22. q. d'Aristote qui dit, que le mensonge

IIo.ar. est de foy mauvais & à fuir, *mendacium per se pravum esse atque fugiendum*, mais encore par une raison effi-

cace tirée de St. Augustin 22. q. 2.

cap. is etiam, sçavoir parce que c'est contre la nature & la raison, & pa-

consequent de foy mauvais qu'un

homme signifie par ses paroles (qui par l'institution de la nature sont le miroir de l'ame & de ses pensées *animi index*

Liv.5. & speculum) autre chose qu'il n'a de *just.* dans son esprit, tellement qu'il n'y a

& jur. point comme dit le sçavant Sotus de q.6.*ar.* raison, ny de cause qui puissent excu-

l.claus.2. ser de peché celuy qui dira quelque mensonge

mensonge, non pas même pour conser-
 ver son honneur & sa reputation com-
 me a tres-bien remarqué Panormitan
 sur la regle, *qui scandalizaverit de
 regulis juris*, n'y pour sauver sa pro-
 pre vie ny celle de son prochain,
 comme a dit S. Augustin sur les chap.
ne quis arbitretur... faciat... Si quis, &
 sur le Pseaume cinquième, parceque
 dans la perte de cette vie l'ame n'y est
 pas tuée; ny même pour acquérir
 la vie eternelle, s'il étoit possible
 qu'on pût y arriver par un mensonge.
 Fuyons donc ce vice diabolique car le *Joan. 8*
 Demon en est l'autheur & le pere, *men-
 dax est & pater mendacij*, soit parce
 qu'il nous fait enfans de cet esprit d'or-
 gueil & de superbe, *vos ex patre diabolo
 estis*; qu'il nous rend homicides de la
 verité qui est la vie de nos ames, qu'il
 souille la bouche & la rend, cōme dit le
 sage, abominable aux yeux de Dieu, *Pro. 12.*
abominatio est Domino labia mendacia, &
 qu'enfin il est un venin si violent, qu'il
 tue dans le moment l'ame de celuy
 qui le commet, *os quod mentitur occi-
 dit animam?* *Sap. 1.* En aurons-nous moins
 d'horreur qu'un certain Terbelis Roy

des Bulgariens, qui comme raporte Suidas, faisoit punir de mort tous les menteurs, & en confisquoit tous les biens; ou que l'Empereur Claude, qui ayant appris qu'un certain Pamphile avoit été convaincu de n'avoir jamais dit la vérité, ordonna que son corps fut apres sa mort exposé à la voirie, son bien confisqué, banni avec sa famille du País, & sa maison rasée. Souvenons-nous de ces belles paroles de Cyrus Roy de Perse, qu'il faut fuir & éviter le mensonge, parce qu'il empêche que l'homme ne pût obtenir le pardon de ses fautes, on pût disoit ce Prince, pardonner à ceux qui manquent par erreur & par ignorance; mais point à ceux qui mentent par malice. Ces paroles m'obligent à m'étendre un peu sur ce sujet, & à distinguer avec les Theologiens trois sortes de mensonge; La premiere espee, disent-ils, est de ceux dont parle le Sage, quand il dit, que la bouche de celuy qui profere le mensonge tuë l'ame, & est abominable aux yeux de Dieu; La seconde espee est de ceux qu'on dit pour faire quelque plaisir, & sans dessein de cau-

Suid.

Xenoph.

liv.2.

de la

Cyrop.

fer le moindre prejudice, comme quand on tache de divertir l'esprit par quelque conte plaisant & agreable, & c'est de cette seconde espece dont parle S. Augustin dans son livre *de mendacio cap. II.* & sur le Pseaume 3. où il nie que tout mensonge soit peché, parce qu'il faut avoir égard à l'intention & à l'occasion pourquoy on profere le mensonge; Enfin la troisiéme espece est, de ceux qu'on dit pour faire quelque plaisir, & qui bien loin de porter prejudice, peuvent au contraire être la cause de quelque bien. Tel fut le mensonge de Raab, quand elle fit accroire au Roy de Jericho, que les Espions de *Jos. 6.* Josué s'en étoient allez; Tel fut celuy de la femme de Bahurim, qui pour sauver les Espions de David, qu'elle *2. Reg.* cacha dans un puits, fit accroire la *17.* même chose aux gens d'Absalon. Voiés *Cassia.* Cassian *in collat. 17. cap. 17.* où il rap-

de tels exemples , comme s'il étoit permis & licite de parler contre la vérité ; car les paroles n'ont pas été données aux hommes pour en abuser , & pour tromper ; mais pour faire connoître leurs pensées telles qu'elles sont. Il ne faut pas s'imaginer que ce ne soit pas un péché que le mensonge , quoy qu'on tache de profiter à quelqu'un ; car le larcin seroit en ce cas excusable, puis qu'on pourroit dérober pour subvenir aux necessitez du prochain ; aussi S. Augustin parlant du mensonge dont les Sages-Femmes se servirent pour se mettre à couvert de la colere du Roy d'Egipte, dit, que Dieu recompensa en elles la charité & non pas la fausseté ; la justice par laquelle elles apprehenderent de blesser leur conscience en faisant mourir tant d'innocens , & non pas l'injustice par laquelle pour éviter le peril , elles ne firent point difficulté de violer & blesser la vérité , qui n'est

Cont. autre que Dieu même ; non est remunerand. rata in eis fallacia , sed benevolentia , ac. cap. benignitas mentis , non iniquitas mentientis , elles furent recompensées, non pas pour avoir menti , dit ce Pere ,

mais pour avoir délivré de danger les mâles des Hebreux, & ce fut sans doute à cause de cette misericorde que leur mensonge fut une offense venielle, aussi bien que celui de Raab, qui fut récompensée pour avoir sauvé les Espions de Iosué, & que celui de Judith & d'autres, parce que le bien que les unes & les autres firent surpassa de beaucoup ce petit mal qui n'étoit pas accompagné d'aucune mauvaise intention.

Mais parce que autre chose est mentir, autre chose celer la verité, autre chose dire faux, & autre, taire ce qui est vray; si quelqu'un veut sauver la vie temporelle à un autre, il le pût faire en cachant ce qui est vray, & non en proferant ce qui est faux, c'est à dire qu'on pût en parlant douteusement celer la verité sans mensonge, ce qui paroît évidemment par les réponses d'Abraham, de Jacob, & de l'Ange Raphaël; nous ne pouvons pas dire qu'Abraham ait menti, lorsqu'il dit, que Sara étoit sa sœur, car le mot de frere ou de sœur signifiant souvant dans l'Ecriture un proche parent; celui de fils ou de fille, petit-fils ou petite-fille; &

celuy de pere, grand-pere ou ayeul ;
 il s'ensuit qu'Abraham ne dit point de
 mensonge, puisque sa femme, qu'il
Gen. apella sa sœur, étoit fille d'Aram son
 28. frere, & par consequent petite-fille de
 Tharé son pere ; ni que Jacob ait menti
 en se disant le premier né ; car quoy
 qu'il ne le fut point en effet par nais-
 sance, il l'étoit néanmoins par le droit
 que Dieu luy en avoit donné, en disant
 que l'ainé seroit assujetti au plus jeune,
major serviet minori, & par le plat des
Aug. lentilles qu'il avoit donné à son frere
lib. Esau, & parce qu'il étoit la figure de
Con. Jesus-Christ, qui est le chef & le pre-
Mend. mier des élus ; ce qui ne doit pas pa-
 10. roître rude, car lorsque le Sauveur dit,
 que S. Jean étoit Elie, il est constant
 qu'il ne l'étoit point en effet & en per-
 sonne, mais seulement par imitation ;
 ny enfin qu'avec une grande impieté,
 que l'Angè Raphaël ait menti, lors
 qu'il dit à Tobie, qu'il étoit un des
 enfans d'Israël nommé Azarias, fils du
 grand Ananias ; puisqu'il est facile de
 trouver qu'il dit la verité, si l'on con-
 sidere l'interpretation de ces trois mots,
 Israël, Ananias, Azarias ; Israël signi-

fie videntem Deum, Ananias gratiam Dei, & Azarias adiutorem; ainsi c'est avec juste raison que l'Ange s'attribua ces trois choses, puisqu'il voyoit en *S. Ant.* effet Dieu; qu'il étoit le secours de *2. p. tit.* Tobie, & qu'enfin il étoit digne de la *10. cap* grace de Dieu; c'est la Doctrinne de *S. I. sub* Antonin: D'où s'ensuit qu'il est per- *fin.* mis de celer la verité en parlant douteusement; & qu'on pût le faire sans mensonge, pourveu que ce qu'on dit ou assure soit veritable, selon l'intention de celui qui parle, quoy que même il ne le soit pas selon l'intention de celui qui écoute; c'est le sentiment de Navarre sur le chap. *humana aures* *q. 2. num. 10. 11. 12.* où il raporte de la Glose, que celui dans la maison duquel est caché un homme que ses ennemis poursuivent, étant interrogé, s'il sçait où il est, pût répondre, *non est hic*, prenant le verbe *est*, non pas comme venant du verbe *sum*, mais comme venant du verbe *edo*; Adrian *Adri.* 6. est de ce même sentiment, car il *6. in* tient qu'on pût user d'équivoque & *quod* d'emphibologie; si quelqu'un, dit-il, *lib.* cherche un homme pour le faire mou-

rir, & s'il nous demande où il est, nous pouvons sans mentir, quoy que nous le scachions, luy répondre, *non est hic*, il ne mange pas icy, quoy que même il y fut en personne, il avoit sans doute appris cette leçon du grand S. Augustin qui s'en sert répondant aux ca-

3. Aug. lomnies de Fauſte Manichéen, *Angelus*
 cont. *de Perusio, & Joannes de Anania*, ont
 faust. pour la même raison excusé de menson-
 lib. 22. ge S. François, qui étant interrogé par
 cap. 33. ceux qui poursuivoient un homicide,
 Et lib. s'il ne l'avoit point veu passer, répondit,
 2. cont. ayant mis ses mains dans ses manches,
 secund. qu'il n'étoit point passé par là, voulant
 cap. 24 dire contre l'intention de ceux qui l'in-
 terrogeoient, qu'il n'étoit point passé
 par ses manches. . . Remarquez qu'on
 ne doit jamais se servir de cette façon
 de parler que quand on a juste sujet, &
 qu'on n'a intention, ni de mentir, ni
 de nuire au prochain.



ASER;

A S E R.

Ceux de cette Tribu donnerent le soufflet sur la joue à Jesus de Nazareth; ils ont le bras drou plus court que le gauche presque d'un demy pié, & la main & les doigts courbés.

L E V I.

Ceux de cette Tribu, qui étoient les Sacrificateurs cracherent à la face de Jesus de Nazareth, leur punition est que jamais ils ne peuvent cracher en terre, qu'à même-tems leur salive ne s'éleve & ne retombe sur leur nez.

JESUS-CHRIST est celuy à qui un visage fardé a fait recevoir ce soufflet & cracher sur la face ! O aveuglement étrange ? qui ne sçait que se farder est un reproche qu'on se fait par cette action qu'on est privé des graces, qu'on tâche, mais inutilement, d'emprunter d'ailleurs ; puisque comme dit Boece, toutes les couleurs mandrées ne sçauroient jamais donner un teint si

*Lib. de naïf & si avenant que le naturel , num-
 consol. quam tua faciet esse fortuna , qua à te
 prof. 5. aliena fecit esse natura;* que c'est excu-
 ser ses imperfections par un mensonge
 müet ; que c'est accorder qu'on est
 moins parfait que ce dont on se sert
 pour se perfectionner ; que c'est pre-
 venir le jugement d'autruy par une
 confession volontaire de sa laideur ; que
 c'est enfin se deplaire soy-même le pre-
 mier , par la même action dont on se
 sert pour tâcher de plaire aux autres ;
 aussi n'en reçoit-on pas de vraye satis-
 faction ; car scachant qu'on n'est point
 ce qu'on paroît , & qu'il est impossible
 d'être agreable aux autres , si on ne se
 trompe , toute la joye ou le plaisir
 qu'on en reçoit , n'a pas plus de solidi-
 té que celuy qu'on pretend retirer
 d'une chose qui n'est point. Ainsi on
 pût avec raison soupçonner de faiblesse
 d'esprit ces personnes qui déguisent
 leur visage , pour paroître ce qu'elles
 ne sont pas ; parce qu'elles témoignent
 vouloir s'approprier des qualitez étran-
 geres , dont elles ne peuvent pretendre
 non plus de gloire qu'il en revient à
 un Asne chargé de choses rares & pre-

cieuses , où qu'une Statuë en tire des riches ornemens dont elle est ornée & revêtuë ; d'ailleurs qui ne sçait que c'est commettre un attentat & un sacrilege que de porter ses mains sur l'ouvrage de Dieu , pour y ajoûter ou diminuer. On ne pût corriger l'ouvrage sans décrier l'ouvrier & l'accuser de foiblesse ou d'indiscretion ; & ce qui est encore plus insupportable , c'est qu'étant certain que le véritable estre qu'on a receu en naissant vient de Dieu , & que celui qu'on met à sa place ne pût proceder que du pere du mensonge ; on ne sçaurôit éfacer l'image de Dieu par les artifices de l'Art , qu'à méme-tems on n'éleve en sa place celle du Demon , *quod nascitur opus Dei* , dit Tertullien, *et quod fingitur Diaboli negotium est !* O que cette action est horrible & criminelle , *Divino operi Sabithano ingenia superducere quam scelestum est.* Le fard & les mouches qui sont toujours matiere de corruption , l'ont fait écrier , qu'au redoutable & dernier jour il vouloit être tout appliqué à remarquer si les Coquetes oseroient paroître devant leur Juge avec un atti-

Tert.
de ha-
bit.
mul.

ral qui les défigure, & si ce masque les cacheroit bien à des yeux qui perçent mieux que des éclairs, *utinam vel inter calcanea vestra caput elevem; videre an cum cerusso vel purpurissa resurgatis.* S. Jérôme a eu donc raison de dire écrivant à Lete, touchant la maniere avec laquelle elle devoit élever

Epist. sa fille; ne luy mettez jamais de blanc
ad Lat. ni de vermillon sur le visage, car il est destiné aux caresses d'un Dieu tres-pur; ne luy peignez point les cheveux, & ne luy chargez point le cou ni la tête de Diamans ni des Perles, mais faites en sorte qu'elle ait d'autres Perles, avec lesquelles elle puisse acquerir la pierre precieuse de l'Évangile. Que devons-nous conclurre de cette leçon. Certes rien autre chose si-ce-n'est comme remarque excellemment Tertulien, que l'homme se trompe s'il s' imagine d'avoir en luy autre chose de rare ou de beau que son esprit, & les choses dont il attend son bonheur & sa felicité, *de his gloriam capimus de quibus salutem speramus;* & qu'il n'est point d'ornement dont il soit permis de parer son corps, que celuy dont l'éclat ne char-

me pas la veuë , ni ne blesse les ames fragiles , & où personne n'est en danger d'être deceu , & dont on merite des louanges. Jettez donc pour un moment , femmes mondaines , vos yeux sur la face de Jesus , couverte de crachats : & jugez apres cela , si vous pouvez sans ne pas vous rendre criminelles , avoir tant de soin de vôtre beauté ; que l'on pût à la verité conter entre les avantages de la naissance , & regarder comm'un caractere honorable de la Divinité ; comm'une robe precieuse de l'ame , toute tissué de graces ; & comme un tresor d'agrémens qui n'a point de prix : Mais que l'on pût aussi considerer comme un sepulchre blanchi , où la corruption se cache soûs des appareils attrayans ; comme un voleur domestique qui dérobe l'innocence des ames ; comme le perturbateur du repos de l'esprit ; comme la matiere d'un travail ingrat ; comme un mal inconnu ; comme une legere volupté , qui se termine en un long deplaisir ; comme une chose qui est à charge à ceux qui la possèdent , fatale à ceux qui la passionnent , infortunée aux parens , exposée

aux tentations , & propre à donner bien plus de tristesses que de plaisirs , parce qu'elle aporte plus de disgraces que de faveurs ; comme une épée de feu qui embrase le cœur de l'homme ,

s. Hieron. *gladius igneus, est, species mulieris*, dit
Prov. S. Jérôme ; ou pour parler avec le Sage
 3. comme une épée bien fourbie & tranchante de deux côtez ; sans doute parce qu'elle blesse son sujet , par la superbe, & ceux qui la regardent par la luxure ; ou si vous voulez parce qu'elle cause la mort eternelle de l'ame & du corps ; comme la nourrice de l'amour impur ; comme l'aiguillon des incestes & des adulteres , comme la foudre du Ciel , qui d'un Archange a fait un Lucifer : comme l'Enfer, ou le Paradis de ce monde , aussi dit-on communement qu'il n'y a rien de pire ni de meilleur qu'une beauté parachevée : & enfin comme l'ouvriere des plus noires méchancetés , aussi dit-on encore que la beauté du Sexe pût entreprendre toutes choses , *foeminea pulchritudo ad audendum omnia*. D'ailleurs qui ne sçait que la beauté est comme nous apprend Seneque dans le second Chœur de son

Hippolite, un bien douteux, *anceps Seneg. forma bonum*, un present de peu de durée, *exigui donum breve temporis*; qui s'échape promptement, *memento rapitur*; une chose tout-à-fait passagere, *res est forma fugax*, qu'il n'y a point de jour qui ne remporte quelque dépouille ou quelque fleur d'une beauté, *nullaque non dies formosi spoliū corporis abstulit . . . Florem decoris singuli carpunt dies*, dit encore l'Auteur de l'Octavie; & qu'il n'y a point d'homme de bon sens qui se fie à un bien si fragile, *quis sapiens homo confidat fragili*. Sans doute que la veüe d'un bien si fragile fit dire à Virgile *Virg. même: ne vous fiez point à la couleur Eglog. de vōtre teint, nimium ne crede colori; 2.* aussi-bien qu'à Valere, *heu forma ne Valer. crede tua.* En effet la beauté est sem- *flac. blable, pour parler avec l'Écriture, aux lib. 7. fleurs, omnis caro fœnum & omnis gloria ejus tamquam flos agri*; mais *Isai. 4* à des certaines fleurs qu'on nomme Hemerocalles qui naissent le matin & meurent le soir. Que si on ne s'attache pas beaucoup aux fleurs, parce que leur beauté passe bien-tôt: on ne

doit donc pas aussi trop aimer ni s'attacher à la beauté, puis qu'elle se perd dans si peu de tems. Sa fragilité ne scauroit mieux être représentée que par celle de l'Arc-en-Ciel (aussi elle n'éclate qu'en aparence) l'Iris est un amas de vapeurs qui ne paroît que dans une nuée opposée au Soleil, & qui se distille en rosée à mesure qu'il la frappe de ses rayons; & la beauté sensible n'est non plus qu'un assemblage de qualitez changeantes, qui craignent les touches de la raison, & n'ont d'autre prix que celui que l'ignorance leur donne: & ne semble-t'il pas que la providence pour arrêter le cours desordonné de l'amour que les hommes ont pour les femmes, a voulu les remplir de mille imperfections, & rendre leur beauté fragile; car selon Aristotison & Harmodien elle se perd à trente ans; & celle des hommes à la virilité. Quel aveuglement que de faire un objet d'adorations de ce qui sera pût-être demain la pâture des vers, un objet d'horreur, & un sujet de corruption.

G A T.

Ceux de cette Tribu foüeterent Jesus de Nazareth, attaché à la colonne, & luy firent six mille soixante-six playes en son corps. Ils ont par punition tous les ans pareil nombre de playes d'oñ découle le sang depuis le matin jusques au soir, le 25. Mars.

JESUS-CHRIST est celuy à qui une peau delicatement nourrie a fait écorcher la sienne, à qui des habits de parade ont fait porter une robe de Pourpre, doublée de son propre sang, & à qui enfin des cheveux frisez ont fait arracher la chevelure; pour se friser on a de l'eau, des fers, & des peignes; mais pour la chevelure du Sauveur de nos ames, son sang; en a été l'eau, les marteaux, les fers; & les épines, en ont été les peignes. Son corps attaché à la Colonne fut mis & reduit en un si pitoyable état, qu'il falût que Pilate, qui l'ayant fait flageller l'avoit mis sur les degrez du Pretoire, a dessein sans doute de donner de la compassion, cepen-

dant qu'il n'en avoit pas eu luy même, dit pour le faire connoître, *Ecce Homo*. Voilà l'Homme; En effet, un homme d'ordinaire a des cheveux à la tête, & on ne voyoit sur celle du Sauveur que des épines; un homme a un front, & on n'en voyoit pas seulement les marques en luy; un homme a deux yeux, & on ne voyoit à la place de ceux du Sauveur que deux fontaines de sang; un homme a des joües, un nez & un menton, & de si prez qu'on le regardat, on ne voyoit autre chose qu'un monceau de fumier fait de crachats; enfin un homme a une langue pour parler, des bras & des jambes pour s'en servir à leur usage, & on ne voyoit qu'une masse de chair toute saignante, dont on ne pouvoit bien distinguer les parties, à cause d'un grand nombre infini de playes qui rendoient l'objet effroyable? Qui sera (cher Lecteur) ce cœur dur & insensible qui ne sera pas touché d'un tel objet, puis que c'est pour luy que le Sauveur a été réduit dans cet état: C'est à cause de son amour qu'il eut en sa Passion quatre animaux acharnez contre luy; sça-

voir le Taureau, le Lion, l'Aigle, & l'Homme; les Satellites des Juifs qui le traînerent de Parquet à autre. Furent comme des Taureaux échauffez, *Taures pingui obsederunt me*; les Princes & les Prêtres qui les allumerent furent comme des Lions en fureur, *susceperunt me quasi leo paratus ad pradam*; Pilate qui le condamna fut une Aigle par son interest, puisqu'il fut tout dependant de l'Aigle, de Rome, *si hunc dimittis, non eris amicus Caesaris*: enfin Herode qui le méprisa par sa curiosité, eut le visage d'homme; il auroit souhaité que le prevenu eut fait quelque miracle, *sperabat signum videre*, ce qui a beaucoup de rapport à la vision miraculeuse des quatre animaux, qu'eut le Prophete Ezechiel, où l'ambre couroit entre ces quatre Animaux; aussi ce Divin Sauveur se vid relancé, tantôt entre les cornes des Taureaux, tantôt entre les ongles de l'Aigle, tantôt entre les griffes du Lion, & tantôt à la discretion de l'homme; & c'est-là que vêtu de blanc, en signe de mépris il porta la couleur des pretendans, parce que selon Tertulien il étoit pretendant de la

Ps. 21.

Ps. 16.

Ezec.
cap. I.

Tert.

MANASSES.

Ceux de cette Tribu furent les premiers qui crièrent ; Son sang soit sur nous & sur nos enfans ; Leur punition est qu'au retour de la Lune ils ont certaines douleurs aux parties honteuses, d'où découle le sang en abondance sans pouvoir l'arrêter.

SI ces paroles (Que son Sang soit sur Nous & sur nos enfans) font voir assez clairement que la haine fut en partie la cause de la mort du Sauveur de nos ames ? Qui doûte que ce même vice, que Saint Chrîsofome apelle un ver qui ronge le cœur ; une bête feroce qu'on nourrit au-dédans de foy-même, bien plus à craindre qu'une Vipere, *Satius est viperam in corde tuo latere quam rancorem*, & que Senèque apelle la fille des injures & des offenses ; ne puisse causer la mort de nos ames. C'est le sentiment de Saint Gregoire, lorsqu'il dit, qu'il n'y a point de peché qui ne fouille l'ame : mais que

*Saint
Chri-
soft.*

*Epist.
103.*

*s. Greg.
sup.
cap. II.
Job.*

la

la haine que l'on garde dans le-cœur luy donne la mort ; Elle est un glaive qui blesse le cœur de celuy qui en est possédé , dont on ne peut point esperer la guerison qu'apres l'en avoir arraché ; Car il en est de ce cœur , pour parler avec ce même pere , comme d'un homme qui auroit receu quelque playe , à laquelle on ne sauroit porter le moindre remede , qu'on n'eût auparavant ôté le fer qui y auroit été bien avant enfoncé ; Que si vous me demandez, comment est ce qu'on peut arracher ce glaive du cœur qui cause la mort de nos ames , je vous réponderay avec St. Augustin , que c'est par une entiere & parfaite dilection qui nous porte à ai- s. AUG.
mer non seulement nos amis , mais encore nos ennemis ; Et pour cét effet nous n'avons , dit ce pere , qu'à considerer , 1°. L'amour de Jacob à l'égard de son frere Esau , qui aima mieux s'en aller dans un país étranger que de luy rendre haine pour haine , ou de la luy augmenter en restant auprez de luy , & qui même retournant dans son país luy envoya des presens pour tâcher de l'apaiser , s'il étoit possible qu'il eût enco-

re conservé la haine dans son cœur. 2^o.
 Celuy de Joseph qui rendit à ses freres
 impies & inhumains, non pas l'amertume de la haine, mais la douceur de la charité & de la dilection; il pleura; il les baïsa, & bien loin de leur faire quelque mal, qu'il leur fit toute sorte de biens, & les aima tant pendant la vie, qu'après la mort de son pere Jacob; Joseph, dit St. Chrysostome, fut si doux & si benin à l'égard de ses freres qui l'avoient vendu, que bien loin de leur temoigner quelque ressentiment, qu'il tâcha d'ôter de leur esprit le souvenir de leur cruauté, *Neque durum vobis esse videatur, quod me vendidistis in Aegyptum.* Ce Saint Patriarche accomplit parfaitement ce que Jesus-Christ ne commanda que long-tems après; quand il dit à ses disciples, Aimez vos ennemis & priez pour ceux qui vous persecutent. *Diligite inimicos vestros & orate pro persecutibus vos;*
 3^o. Celuy de Moïse qui pria pour un Peuple qui le méprisoit & qui vouloit le lapider, *Si non dimiseris peccatum populi tui dele me de libro quem scripsisti.*
 Ces Saints Patriarches vrais disciples

Saint
 Chri-
 sost.
 sup. 45.
 Genes.

de l'Evangile plutôt que de la Loy sçavoient fort bien qu'il étoit defendu de *Levit.*
 haïr son frere dans son cœur, *Non ode.* 19.

ris fratrem tuum in corde tuo, qu'il n'étoit pas permis de rechercher la vengeance, ny de se souvenir de l'injure qu'on peut avoir receüe, *Non queras ultionem, nec memor eris injuria civium tuorum*: Et qu'il étoit enfin commandé *Exod.*
 23.

de se joindre à son ennemy pour luy aider à relever son Asne accablé sous le fardeau, *Si videris Asinum inimici tui jacentem sub onere, non pertransibis sed sublevabis cum eo*. Que si on ne pouvoit sans peché laisser l'asne d'un voisin dans la boüe; Quelle excuse aurons nous de haïr & de mépriser l'homme qui est fait à l'image & à la ressemblance de Dieu.

4°. Celuy de David, qui quoiqu'il possedat beaucoup de vertus, il n'y eut pourtant rien qui le rendit plus familier avec Dieu que la dilection pour les ennemis: Semei le maudit en face, *2. Reg.*
 6.
 il luy pardonna, aimant mieux en réserver la vengeance au jugement de Dieu, que de satisfaire à sa colere: Il pleura pour son ennemy Saul lorsqu'on luy rapporta qu'il avoit été tué, *Planxit*

autem David super Saul, & fit même tuer celuy qui avoit achevé de luy donner la mort, quoiqu'il en eût été prié, *Quare non timuisti mittere manum tuam ut occideres Christum Domini*; 5°. Enfin nous n'avons (pour parler avec Saint Chrysostome) qu'à mettre devant nos yeux l'exemple de Jesus-Christ, qui alant à la Croix pleura pour ceux qui devoient le crucifier. Pleurons, mais pleurons amèrement en imitant l'exemple du Sauveur, toutes les fois que nous remarquerons que nos ennemis persevereront dans la haine & dans l'inimitié; C'est cet exemple qu'il a voulu nous obliger de suivre, quand il a dit, *Aprenez de moy que je suis doux & humble de cœur*, *Discite à me quia mitis sum & humilis corde*; Car s'il eut été impossible à suivre, Saint Paul, qui souhaita d'estre anatheme pour les Juifs qui l'avoient persecuté, n'auroit pas dit, *soyez mes imitateurs, comme je l'ay été de Jesus-Christ*, *Imitatores mei stote sicut & ego Christi*: Que si l'exemple d'un infinité de Saints n'est pas capable de nous porter à souffrir

les

les injures & à aimer nos ennemis ;
 Nous n'avons qu'à nous représenter ce-
 luy des Philosophes gentils , dont saint
 Basile s'est servi pour un pareil effet.
 Le Philosophe Pericles , bien loin de
 témoigner quelque ressentiment à un
 jeune homme qui le chargeoit conti-
 nuellement d'injures ; qu'il faisoit tou-
 jours semblant de ne pas l'écouter , &
 le menoit tous les soirs à la chambre
 portant luy même la chandele , à des-
 sein de l'occuper à la Philosophie.
 Socrate étant un jour cruellement
 battu ne répondit jamais rien à celuy
 qui venoit de meurtrir son visage , &
 sa conduite fut semblable à ce precepte
 du Sauveur, *percutienti maxillam unam
 præbe illi & alteram* , Euclidés étant
 un jour menacé de mort , dit qu'il
 avoit un moyen pour appaiser & pour
 faire tomber les armes des mains de
 son ennemi , qui n'étoit autre que la
 douceur. Le Philosophe Epictetés pa-
 rût appaisé & sans aucun ressentiment à
 l'égard de celuy qui venoit de luy cou-
 per le pié. Zenon dit à celuy dont il
 venoit de recevoir un affront , je mour-
 ray plutôt que de permettre que vous

ne vous reconciliez avec moy , & que vous ne foyez mon amy : Enfin Licurgue ayant réduit foûs fa puiffance celuy qui luy avoit crevé un œil, bien loin de venger un affront fi sensible, & une perte fi confiderable, qu'il luy rendit des services tres-grands & tres-avantageux. Chaffons donc la haine de nos cœurs, cette peste de nos ames, & nous jouïrons des avantages attachez au pardon des ennemis, que S. *s Chri-* Chrisostome réduit à quatre; dont le *soft.* premier est, la remiffion des pechés; le fecond, la patience & la perfeverence; le troisiéme, la douceur & l'humanité; qui ne fçait se mettre en colere contre son ennemy, fera de beaucoup plus commode à ses amis, *Qui nescit adversus inimicos irasci, multo magis amicis erit commodior*; Enfin le quatriéme est la paix & la tranquillité de l'esprit, *Qui nescit odisse; nec tristari cognovit, sed continue gaudens bonis suis perfruitur*. Mais, dira quelqu'un, Dieu nous commande d'aimer nôtre prochain & de hair nôtre ennemy, *Diliges proximum tuum & odio habebis inimicum tuum*; Il est vray, mais ne savez vous

pas que ce passage a deux sens ; Le premier est que nous devons aimer tous les hommes, qui sont nôtre prochain, & haïr le Diable qui est nôtre ennemy ; Et le second, que nous devons aimer dans nôtre prochain la chair & l'ame, qui sont l'ouvrage des mains de Dieu, & haïr sa malice ou son peché que le Diable a fait par son consentement ; Et nous comportant de la sorte nous imiterons le Medecin celeste qui haït la maladie & a de l'amour pour le malade. Il ne servira de rien d'objecter ces paroles de l'Exode, œil pour œil, dent pour dent ; Car Saint Augustin montrant contre les Manichéens, que tout ce qui estoit contenu dans l'ancien Testament, n'étoit nullement contraire à ce qui est contenu dans le nouveau ; dit, que ce passage, œil pour œil, dent pour dent, qui semble autôriser une juste vengeance ; Et celuy cy de Saint Matthieu (Vous avez appris qu'il a été *Math.* dit, œil pour œil, dent pour dent ; Et 5. moy je vous dis, de ne pas resister à celuy qui vous traite mal : mais si quelqu'un vous donne un soufflet sur la jouë droite presentez luy l'autre,) qui

semble condamner ce qui a été dit dans l'ancien Testament ; dit , qu'à la vérité ces deux passages montrent la différence des deux Testamens , mais qu'ils n'enferment point aucune contradiction. Les hommes , dit ce Pere , étant au commencement de beaucoup plus charnels que maintenant , & ne songeant incessamment qu'à surpasser par leur vengeance, les injures & les affronts qu'ils pouvoient recevoir ; Dieu leur imposa un premier degré de douceur , sçavoir , que la douleur de celuy qui vouloit se venger ne devoit jamais aller au delà de l'injure qu'il avoit receuë ; au lieu que Jesus-Christ voulant maintenant porter & conduire son peuple à une véritable & parfaite paix , a établi un second degré de douceur : sçavoir que bien loin de mesurer la vengeance sur les affronts que l'on reçoit , qu'on doit entierement les remettre , *audistis quia dictum est antiquis oculus pro oculo ego autem dico vobis non resistere malo* : il est vray , ajoute ce Pere , qu'on avoit établi une maniere de se venger , mais il est aussi certain que le pardon total d'un affront n'est pas seulement

commandé dans le nouveau Testa-
 ment, puisqu'il a été long-tems aupa-
 ravant prédit dans l'ancien, selon ces
 paroles d'un Prophete, *dabit percutien-
 ti se maxillam . . . saturabitur oppro-
 briis . . .* Mais direz-vous encore, cét
 homme m'a tres-sensiblement offensé,
 il m'a causé de grands dommages, je
 ne sçaurois le pardonner. Vous de-
 vriez certes pour parler avec S. Gre-
 goire, retenir cette haine, si vos pe-
 chez ne devoient point vous être par-
 donnez, car vous sçavez que Jesus-
 Christ nôtre Avocat a fait en nôtre
 faveur une priere, où il a mis une con-
 dition, *dimitte nobis debita nostra
 sicut & nos dimittimus debitoribus
 nostris*; tellement que lorsque nous
 disons (n'étant pas dans le dessein de
 pardonner à nos ennemis) *dimitte no-
 bis debita nostra*, nous disons tacite-
 ment que nous ne voulons pas qu'il
 nous pardonne, parce que nous ne
 pardonnons pas. Remettons donc ce
 qui nous est dû, afin que ce que nous
 devons nous soit remis.

J O S E P H.

Ceux de cette Tribu forgerent les Clous dont Jesus de Nazareth fut attaché à la Croix ; & parce qu'il y eut une femme nommée BOTRISCH, qui les pria de les faire fort pointus. Il arrive à toutes les femmes de cette Tribu, qu'ayant passé l'âge de vingt-quatre ans, qui étoit l'âge de BOTRISCH, aussi-tôt qu'elles dorment, elles se trouvent la bouche pleine de vers pointus de tête & gros de corps comme sangsues ; qui les piquant dans la gorge, les empêchent de dormir.

Cette punition me fourniroit un sujet assez ample pour dire quelque chose de ce que pût une femme irritée ; mais parce que je me reserve d'en parler dans 748. Scorpiaque dertgnoca 35. Pexresa, que je composeray des passages de l'Ecriture, des sentimens des Peres, & de celuy de quelques Philosophes anciens, je passe à la neuvième Tribu.

EPHRAÏM.

Ceux de cette Tribu mirent à Jéfus de Nazareth la Couronne d'épines sur la tête, dont quinze passerent jusques au cerveau. Ils ont cette malediction, que tous les ans le jour 25. Mars ils ont quinze playes, d'où découle le sang depuis le matin jusques au soir.

LA Couronne d'Epines que Tertulien apelle la Couronne d'une impieté outrageuse, fut faite selon quelques uns a la façon d'un cercle, en sorte qu'il n'y eut que les temples de la tête du Sauveur qui en feurent offencés; mais selon d'autres & avec plus de fondement, elle fut faite à la façon d'un chapeau, pour qu'il ny eut point de partie dans cette divine Tête qui n'en fut couverte & offencée. C'est le sentiment de St. Chrysostome, qui se trouve confirmé par le grand nombre des épines que l'on conserve dans divers endroits du monde, aussi bien que par la croyance de ceux qui ont dit, que sans conter les épines qui sortirent

de leur place à cause du grand effort que l'on fit, il y en eut plus de septante deux qui offencerent la tête de Jesus-Christ.

C'est pour vous femmes mondaines qui mettés tous vos soins à parer vos têtes, que le Sauveur a voulu avoir la sienne couronnée d'épines; ne prenés vous pas garde que par vôtre conduite vous déplaisez extrêmement à Dieu. Car si ce seroit une chose bien facheuse pour un Prince que de voir non-seulement sur ses terres, mais même sur la plus haute partie de sa maison les marques ou l'étendart de son ennemi? croyés vous que ce soit une chose moins desagréable pour Dieu, que de voir les marques & l'étendart du Demon qui n'est autre que la superbe, non seulement sur vos corps, mais mêmes sur la plus haute partie de sa maison & de son temple, je veux dire sur vos têtes; & d'en voir ses marques entierement effacées, qui ne sont autres que l'humilité & la penitence. D'ailleurs étant certain, comme nous apprend la Glose sur ces paroles de S. Paul, les cheveux ont été
 donnez

donnez aux femmes pour se couvrir, *capilli mulieri pro velamine dati sunt*, que vos voiles sont une marque de subjection, c'est à dire que vous avés un supérieur qui n'est autre que vôtre mari, & une marque que vous êtes la cause de la desobeissance qui se commit contre Dieu dans le Paradis Terrestre, *ad hoc habet mulier velamen ut se ream agnoscat & subditam?* Pouvez-vous ignorer que vous ne vous rendiez tres-desagreables aux yeux de Dieu, puisque vous vous servez pour un sujet de superbe, de ce qui doit être le signe & la marque de l'humilité. On auroit juste sujet de se môquer d'un voleur qui ayant été condamné de porter au coû la bource de son larcin, demanderoit qu'elle fut de couleur rouge, & on a juste raison de se môquer de la plûpart des femmes qui portent sur leurs têtes diverses couleurs! O les aveugles qu'elles sont, elles cherchent leur gloire dans l'ignominie, où elles ne pourront jamais la trouver.

SIMEON.

Ceux de cette Tribu clouèrent Jefus de Nazareth à la Croix. Ils ont par punition dans un pareil jour, qui est le 25. de Mars quatre playes aux mains & aux piés ; d'où découle le sang durant tout le jour, avec une grande douleur.

JESUS-CHRIST cloüé & attaché nud à la Croix, comdamne la superbe, ou le luxe des habits, qui étant la marque & l'enseigne de l'orgueil, le trône de la luxure, la source de l'avarice, & la mere de la misere & de la pauvreté ; Il ne faut pas s'étonner si l'Empereur *Briffö. lib. 3. cap. 13.* Severe l'eut tant en horreur, qu'il ne voulut jamais qu'un habit. Si Tibere voulut le banir de la Ville de Rome, *Ticit. annal. 3.* & le releguer en Asie d'où il étoit venu. Si Auguste paisible possesseur de l'Univers ne s'habilla que de l'ouvrage de sa femme & de l'industrie de ses filles. Si Louïs XI. porta des pourpoints de futaine pour retrancher les *Suet. in aug. cap. 73.* dependances de ses Courtisans ; Et si enfin

Sixte V. nomma le Cardinal Aldrobandin pour reformer le luxe excessif des habits, & fit publier de rigoureuses peines contre ceux qui continueroient dans cette dissolution; que si on croit que ce Pape ne fit ce reglement que pour tirer de l'argent de ceux qui n'obcïroient point: on peut dire que ce seroit en vain qu'on en feroit aujourd'huy un pareil, puisque les biens & les richesses de la plûpart de ceux ou de celles qui sont dans ce dèreglement consistent dans leurs habits! ô aveuglement déplorable, on se glorifie de ce dont on devroit tirer un sujet de honte & de confusion; soit parce que les habits sont le signe & la marque du peché de nos premiers parens, *S. Bernard.*
propter peccatum Adæ introductus est usus vestium, dit S. Bernard. En effet tout le monde sçait que le premier usage des vêtemens à été pour couvrir la nudité de l'homme, & pour luy épargner la honte que luy causoit le peché qu'il avoit commis par sa desobeïssance; mais que Dieu voulant le soulager dans cette peine, luy fit des habits de peau pour le défendre de sa

propre confusion. C'est de là que nous voyons l'injustice & la sottise des enfans d'Adam, qui en font un usage tout differant de celuy de leur pere. Le pere ne vouloit que couvrir les defauts de son corps, & les enfans se vétant pompeusement découvrent les défauts de l'ame. Le pere s'arrétoit à des feüilles, & n'y ajouta du depuis que des peaux pour cacher son infirmité, & les enfans employent aujourd'huy les moères & les broderies, pour faire voir leur vanité, sans prendre garde, dit ce meme Pere, qu'ils sont en cela semblables à un Larron qui se glorifieroit d'une marque qu'il auroit retirée de son larcin, & qu'il porteroit même sur son front, *qui gloriatur de veste similis est furi glorianti de cauterio*; soit parce que les habits sont un remede pour couvrir ce qui n'a parü honteux qu'apres le peché; avant le peché l'homme étoit content & satisfait de sa propre beauté, il n'y avoit rien dans luy qui fut honteux, aussi n'avoit-il pas besoin de se couvrir d'aucun vêtement, il étoit comme un Soleil, qui pour tout vêtement n'a que la beauté

de

de sa lumiere , ou comme une rose, qui pour ornement n'a que la beauté de sa couleur ; mais à peine eut-il peché qu'il eut besoin d'un remede qui n'a été autre que les habits pour couvrir ce qu'on ne sçauroit voir qu'avec beaucoup de honte & de confusion , dont il a autant de sujet de se glorifier qu'en auroit un teigneux du remede dont il pût se servir pour couvrir son infirmité :

Voilà pourquoy S. Augustin a dit fort S. AUG.
à propos , *qui superbit ex abundantia temperalium, est tamquam egrotus qui superbit ex superabundantia medicamentorum vel emplastrorum* ; soit enfin parce que ceux qui se plaisent dans la superbe des vétemens , mandient & empruntent leur beauté des creatures sans comparaison beaucoup plus viles qu'eux ! ô aveuglement pitoyable, on fait un grand cas de la beauté du corps, qui est si petite qu'elle n'auroit point d'éclat sans le secours des animaux , & on méprise la beauté de l'ame , qui est faite à l'image & à la ressemblance de Dieu ; mais il n'arrive que trop souvent , que croyant couvrir sa laideur, on la découvre d'avantage ; car il n'y

a personne dit la Glose sur ces paroles
 de l'Apôtre S. Paul, *non in tortis cri-*
 1. *Ad nibus &c.* qui n'ait quelque mauvais
 2. *tim.* soubçon des personnes superbement
 vêtues, *superbus habitus non recta de*
se facit credere, quand une noix perd
 & quitte avant le tems son brou, c'est
 une marque qu'elle est corrompüe &
 gâtée au dedans; ainsi quand un
 Chrétien n'a pas son habit extérieur
 conformément à la Religion Chrétien-
 ne, c'est une marque que le ver de
 quelque peché est caché au dedans de
 sa conscience. Voulant cacher la lai-
 deur de son corps, il rend hideuse son
 ame, & voulant s'orner & s'embelir, il
 se souille du moins du peché de la su-
 perbe qui corromp toute sorte de
 biens, *si tibi gratia si sapientia, for-*
maque detur, inquinat omnia sola super-
bia, si comitetur. Avec quel front, ame
 Chrétienne oseras-tu t'approcher du
 Sacrement adorable de nos Autels?
 ne sçais-tu pas qu'on pût dire en faveur
 de l'Eucharistie, ce que S. Bernard a
 dit en faveur du Cantique des Canti-
 ques, sçavoir qu'on est impur & in-
 digne d'une lecture si sainte, jusques

Ser. I.
 in cat.
 sant.

à ce qu'on a méprisé les vanitez du monde, & qu'on s'est déchargé de tout l'attirail du luxe, comme d'un fardeau insupportable.

ZABULON.

Ceux de cette Tribu joüerent aux dez les vestemens de Jesus de Nazareth; leur malediction est, d'autant qu'en joüant ils étoient couchez par terre au pié de la Croix, que tous les ans le 25. Mars ils ont une playe à l'estomach d'où découle le sang depuis le matin jusques au soir.

CETTE punition m'oblige de dire en passant quelque chose du jeu contre ceux qui y sont adonnez; & pour cét effet je remarque d'abord dans ces sortes de personnes trois grands aveuglemens.

Le premier est, qu'ils consentent que leur ennemy leur dérobe & leur enleve la chose du monde la plus precieuse & dont ils ont le plus de besoin, qui n'est autre que le temps, *Nullius perinde rei ut temporis penuriâ laboramus.... Nihil est pretiosus tempore: prix* S. Nil. S. Ber.

- du tems qui paroît. 1°. En ce que Dieu ne le donne que par momens, & jamais deux à la fois, & qu'il nous exhorte d'en faire un bon usage, *filii conserva Eccles. tempus*, & de prendre garde à ne pas
 4. l'employer au service du Démon, nôtre plus cruel ennemy, *filii ne des annos Prov. inos crudeli*; 2°. En ce qu'il n'y a qu'un
 5. tems, & qu'on peut dire de luy ce qu'on dit du Phenix.

... *Est Phœnix unica semper avis.*

- 3°. En ce qu'il y a un lieu, qui n'est autre que l'Enfer où l'on feroit plus de cas d'un' heure de tems, que d'une somme d'argent, quelque grande & considerable qu'elle fut. 4°. Enfin en ce que dans une heure de tems on pût effacer ses pechez & obtenir la grace, faire penitence & meriter la gloire: quatre fins pour lesquelles, (comme dit le devot Saint Bernard) le
S. Ber. tems nous a été uniquement donné, *Tempus, non revocabile, transit quod tibi concessum est, ad impetrandam veniam & gratiam, & ad pœnitentiam agendam & promerendam gloriam.* Cependant les joüeurs disent communement dérobons le tems; sans considerer

qu'ils doivent rendre un conte tres-exacte de tous les moindres momens que Dieu leur aura accordé , *Omne enim tempus tibi impensum* , à joûte ce même Pere, *Requiretur à te, qualiter sit expensum* , & *sicut capillus non peribit de capite, ita nec momentum de tempore*, & que le tems que Dieu ne leur aura accordé que pour le servir & pour faire penitence de leurs pechez , sera un témoin , qui les condamnera , & un des chefs sur lesquels ils seront tres-severement jugez , *Vocavit adversum me tempus...* *In tempore redditionis postulabit tempus !* Quelle ingratitude que de se servir d'un si grand bien-fait pour en attaquer & offencer le bien-faiteur. Qu'ils se souviennent donc , (comme remarque le grave Tertullien) que Dieu n'habilla l'homme de peaux apres sa chute , qui est l'habit des serviteurs & des Esclaves qu'on envoie travailler aux mines , que pour luy dire qu'il n'entroit dans ce monde que comme dans une mine pour travailler & pour fouir jusques à ce qu'il eût trouvé le tombeau ; Et qu'ils disent , quittant cette passion malheureuse qu'ils ont

Thré.

1.

Eccles.

29.

Tertu.

pour le jeu. Recevez je vous en conjure ô mon Dieu les restes de ma misérable vie ; & pour toutes les années que j'ay perdues , parce que je les ay employées à me perdre ; ne rejetez pas un cœur abatu d'affliction & de repentance , & percé de douleur & de regret ; je veux dès maintenant imiter ceux qui font voyage : c'est à dire que comme ces sortes de personnes , lorsqu'elles sont parties trop tard , récompensent leur retardement par la diligence qu'ils font ; Ainsi je veux par le bon usage de ma vie presente récompenser tout ce que j'ay perdu de ma vie passée.

Le second aveuglement est qu'ils se servent de leurs mains pour se perdre , cependant que Jesus-Christ ne les a rachetez qu'en étendant les siennes sur une Croix ! Quelle ingratitude que d'attaquer le Sauveur dans une partie du corps dans laquelle il a tant souffert & enduré pour l'amour de nous.

Le troisième est , qu'ils jouent & se divertissent pendant que la Sentence de mort , pour parler avec St. Bernard , est déjà prononcée contre eux dans la

Cour du Juge Celeste, *Ludebam ego foris*, dit ce Pere dans la personne des joueurs, *in plateâ & in secreto regalis cubiculi super me ferebatur iudicium mortis?* Ne vous semble-t'il pas qu'ils sont semblables aux Iiraëlites, qui se divertissoient & se rejoüissoient lors même qu'ils étoient condamnez à la mort à cause de leurs crimes: mais à une mort dont la veüe fit, comme nous lisons dans St. Luc, verser des larmes au Sauveur de nos ames. En jouant en court à la mort, mais à une mort éternelle & malheureuse, *Infantes eorum exultant lusibus...* *Ducunt in bonis dies suas & in puncto ad inferna descendunt.*

Luc.
19.

Job.
27.

Que si la consideration de ces trois aveuglemens ou plutôt de ces trois folies n'est pas capable de toucher les joueurs: qu'ils jettent encore leurs yeux sur le grand nombre des pechez dont pût être la cause, cét exercice infame & malheureux, qui n'est pas seulement defendu dans les Canons des Apôtres, aux Evêques, aux Prêtres, aux Diares, Soudiacres &c. Mais encore aux Laiques sous peine d'être pri-

Can. vez de la Communion. *Episcopus au-*
 42. *& tem, Presbiter & Diaconus alea aut*
 43. *ebrietati deserviens aut desinat, aut*
certe damnetur, Subdiaconus aut Lec-
tor aut Cantor similia faciens aut desi-
nat aut Communione privetur; similiter
& laicus: Ils verront qu'il est la source
de l'avarice, de la trahison, du larcin,
de l'immisericorde ou de la dureté du
cœur, du mépris de l'Eglise, de le scan-
dale du prochain, du parjure, de la
colere, de la transgression des Fêtes,
& de presque tout le decalogue, de l'I-
dolatrie, parce qu'un joueur fait son
Dieu du jeu: car il le prefere & l'aime
plus que son Createur, Hoc ab homi-
ne colitur quod præ cæteris diligitur, dit
la Glose sur ces paroles de Saint Paul;

Ad *Quorum Deus venter est; Et enfin de*
Philip. la tristesse de Dieu le Pere, car pour
 3. l'ordinaire celuy qui perd ne manque
 point de vomir des blasphemes contre
 luy, dont il a même durant cette vie
 voulu prendre vengeance; Nous lisons
 d'un Soldat, qu'ayant un jour juré dans
 le jeu, Par les yeux de Dieu; les siens
 sortirent de leur place; Et d'un autre,
 qu'ayant décoché une fleche vers le

Ciel

Ciel, comme pour se venger de Dieu, parce qu'il avoit perdu au jeu ; la fleche retomba le lendemain sur la table toute ensanglantée, dans le moment que ce malheureux s'y assit pour joüer. Ajoûtons encore qu'il pût être la cause de la colere des parens envers leurs enfans, d'une femme envers son mary, ou d'un mary envers sa femme ; de la haine entre les joüeurs, de la perte de l'honneur des filles, & enfin du gibet & du feu. D'ailleurs si ceux de la Tribu de ZABULON furent punis pour avoir joüé les vétemens du Sauveur ; Quelle punition doivent attendre ceux qui joüent l'argent qu'ils ne devoient employer qu'à revêtir ce même Sauveur dans la personne des pauvres ; Les Prêtres qui en particulier ont moins de liberté de joüer de l'argent que les Laïques, ont raison de beaucoup apprehender, parce que leur bien est le patrimoine des pauvres, & qu'ils n'en sont que les usufruitiers, les dispensateurs & les œconomes : Aussi l'Eglise conduite par le Saint Esprit leur a expressément défendu d'en joüer.

Le Concile Provincial de Milan de

E e

- Ann. 1563. clare que s'ils ont besoin de quelque honnête divertissement pour leur santé, ils ne doivent pas le prendre en public, ny jouïer de l'argent ou quoy que ce soit qui puisse s'estimer à prix d'argent, *Nec pecunia intercedat in ludo, nec quidquam quod facile pecuniâ estimari possit...*
- Ann. 1583. Le Concile Provincial de Reims veut que les Ecclesiastiques ne se divertissent jamais qu'à des jeux honnêtes sans asseurance d'y faire aucun lucre sordide; si quelqu'un ajoute-t'il est convaincu d'avoir perdu au jeu, un bien qui est destiné pour la nourriture des pauvres; il sera traité comme un dissipateur du patrimoine de Jesus-Christ, & celuy qui l'aura gagné sera obligé de le restituer, comme l'ayant mal acquis; & l'un & l'autre seront severement punis... Le Concile Provincial de Mexique défend dans le même esprit à tous ceux qui sont dans les ordres sacrés, & à tous les Beneficiers, jouant même à des jeux qui leur sont permis, d'y jouïer de l'argent, des perles, des pierreries, ni d'autres choses qui puissent valoir de l'argent, à peine de restitution de tout ce qu'ils auront.
17.
Ann. 1585.

gagné au jeu , & de trente livres d'a-
 mande pour la premiere fois , applica-
 bles à la reparation de l'Eglise Cathé-
 drale ou Parroissielle de la Ville ou du
 Bourg, où on aura joué , & au denun-
 ciateur : de soixante livres pour la se-
 conde fois : & pour la troisiéme des
 mêmes peines , & de plus grandes en-
 core , teles qu'il plaira à l'Evéque du
 lieu de l'ordonner. Voyez les Consti-
 tutions de S. François de Sales , & de *Part. 3.*
 M. d'Aranton d'Alex Evéques de Ge- *tit. 4.*
 neve : ils disent en parlant des Eccle- *n. 5.*
 siastiques , que s'ils sont obligez quel-
 quefois de jouer pour la conservation
 de leur santé , & le relâchement de
 leur esprit : ils ne doivent jamais jouer
 de repas , ni du vin , ni de l'argent.

BENJAMIN.

*Ceux de cette Tribu presenterent
 L'éponge avec le fiel & le vin-aigre à
 Jesus de Nazareth attaché à la Croix,
 quand il dit (J'AY SOIF.) Ils ne peuvent
 par punition jamais regarder l'air , &
 ont toujours la bouche pleine d'écume ,
 qui se change en parlant en des petits*

vers, qu'ils appellent THOLENHOHT.

*Hier.
lib. 2.
adver.
Iovin.*

*S. Nil.
de octo
vitiis.
cogit.*

JESUS-CHRIST abbrevé de fiel & de vin-aigre, condamne la conduite de ceux qui ne songent qu'à contenter le plaisir de leur bouche, & à remplir leur ventre, qui comme un gardien infidele de depôts, jette & abandonne dans peu de tems, ce qu'on luy confie? Ignorent-ils que ce vice est le Seminaire des plaisirs desordonnez; le soufflet de la concupiscence; la mere de la volupté; l'ennemi de toutes les vertus; & le Prince de tous les vices, comme Sathan est celuy de tous les Demons? Et ne sçavent-ils point encore, qu'ils seront la retraite de tous les vices, tandis qu'ils seront serviteurs ou sujets à celuy-cy: car une Glose sur le chap. 4. de S. Matthieu a dit excellemment; que c'est en vain que les Soldats de Jesus-Christ combattent contre les vices, s'ils n'ont premièrement combattu contre celuy de la bouche, *in pugna Christi, prius contra gulam agitur, quia nisi hac prius refrænetur, frustra contra alia vitia laboratur*; surquoy Galien même a dit fort

à pro-

à propos , qu'il est impossible d'être *Gallië.*
 victorieux du moindre de tous les vi-
 ces, tandis qu'on sera captif & pris par
 celuy-cy, *nullum peccatum potest vin-
 cere, qui captus est hoc vitio.* En effet
 ce vice dominant dans la bouche, qui
 est comme la porte de l'homme, ne
 manque point de donner entrée à tous
 les autres vices, qui composent la fa-
 mille du Demon. Tant il est vray que
 les vices marchent toujourns comme
 les grands Seigneurs; ils ne sont gue-
 res seuls & se trouvent incessamment
 bien accompagnez; il y a un tel en-
 chaînement aux crimes, que dés-lors
 qu'on a donné l'entrée à l'un d'eux,
 on tombe facilement dans le precipice
 de tous les autres. Mais pour dire en
 passant quelque chose qui soit capable
 de donner de l'horreur & de la haine
 pour le vice dont je parle maintenant ?
 n'est-il pas vray que ceux qui y sont
 adonnez deifient leur ventre, & font
 pour parler avec S. Paul, servir de *Ad*
 cuisine, le Temple du S. Esprit: *quorum Philip.*
Deus venter est . . . vos estis Templum 3.
Spiritus Sancti; qu'ils defigurent leur 2. *Ad*
 ame, qui est l'image de la Trinité, *Cor. 6.*

denigrata est facies eorum super carbones ; qu'ils n'ont pas des yeux pour voir l'état pitoyable, où ils sont réduits, parce que les vapeurs qui s'élevent de la quantité des viandes, dont ils sont remplis n'obscurcit pas moins (pour parler avec S. Basile) les lumieres de leur entendement, que l'opposition d'une nüée obscurcit celles du Soleil; qu'ils chassent loin d'eux, celuy auquel ils doivent leur être, & leur conservation, & duquel ils doivent attendre leur bonheur & leur felicité; celuy dis-je encore qui met toutes ses delices à demeurer avec les hommes, *delicia mea esse cum filiis hominum* ; pour devenir, la demure des Demons : Car si Dieu permet à ces esprits malheureux d'entrer dans des pourceaux ! Ne fut ce pas pour nous aprendre que ce vice qui rend semblables aux pourceaux, ceux qui y sont adonnez, les fait à méme-tems, la demure des Demons; aussi une Glose sur le chap. 8. de S. Mathieu a dit, que le Demon n'aura jamais du pouvoir sur ceux qui ne vivront point comme des pourceaux, *qui more porci non vixerit, diabolus in eo potestatem*

s. Basil.
hom. de
jejun.

Matth.
8.

non accipit; & qu'ils ont enfin du mépris pour Dieu, & pour tout ce qui le regarde: Voilà pourquoy Eſaü qui est la figure de ceux, qui en sont possédez, dit? De quoy me servira mon droit d'aïneſſe: & ayant pris du pain, & ce plat de lentilles, il menſea & bût, & s'en alla, ſe mettant peu en peine de ce qu'il avoit vendu ſon droit d'aïneſſe! Ha combien en y-a-t'il qui ne font aucun cas du Royaume du Ciel, apres lequel ils devroient inceſſamment ſoupirer; ils en donnent leur part pour un plaisir paſſager de la bouche; ce qui a fait dire à un grand homme, *pretioſa quæque pro cibo, ad refocillandas animas.* D'ailleurs qui ne ſçait que ces ſortes de perſonnes ſont reduites à une extrême ſervitude: Ce qui paroît 1°. en ce qu'ils ſont les ſerviteurs de ce qui devroit être le leur, je veux dire du corps que S. Jerôme appelle excellemment un enfant, *corpus puër, anima pedagogus, dicitur*: étrange renverſement, le Prince obeït à ſon ſûjet, le maître à ſon diſciple; que pût-on attendre que ſedition & deſobeïſſance. 2°. En ce qu'ils ſervent une maîtrefſe

Genſ.
28.

Hier.
lib. 2.
adver.
Jovin.

c'est à dire la bouche , qu'on ne sçau-
roit jamais contenter , elle demande
qu'on s'employe uniquement à son ser-
vice , *omnis labor in ore ejus* , dit le Sa-
ge ; elle demande qu'on luy aprête
deux fois par jour divers mets , qu'elle
n'a pas plûtôt touchés , qu'elle les
envoie dans un lieu où ils se perdent ;
ce qui a sans doûte fait dire au Prophe-
te Joël , *ululate qui bibetis vinum in
dulcedine ; perit enim ab ore vestro* ,
& à S. Bernard , *voluptas gutturis qua
ianti hodie aestimatur, vix duorum ha-
bet latitudinem digitorum*. En effet
ce plaisir ne dure que tout autant de
tems qu'il faut , pour que la viande
passe par la bouche : & cependant pour
un passage si court, on s'empresse d'ac-
commoder beaucoup de viandes avec
tant de soin & de delicateffe : 3°. Enfin
en ce qu'ils ne s'employent qu'à rem-
plir un sac, plein de salettez & de vilai-
nie. Quelle honte que de s'occuper du-
rant quarante ou cinquante années , à
remplir un sac qui doit être reduit en
cendres , & servir de pâture pour les
vers ; car travailler à engraisser son
corps , c'est travailler à leur aprêter un

Joël. I.

S. Ber-
nard.

grand repas ! A quoy bon tant de soins ? Ne sçavent-ils pas que travailler à s'engraïsser , c'est travailler à faire une prison à son ame , qui luy sera d'autant plus facheuse , que le corps sera chargé de graisse ? *Quid foves , id quod S. Bap- paulo post interiturum est ? Quid teip- sil. in sum pinguem & corpulentum reddis ? Ps. 29. Ante te fugit , quod quanto crassiorem carnem tuam efficis , tanto gravius anima tua ergastulum construis ; & ne sçavent-ils pas encore qu'ils n'ont pas été créés pour boire & pour manger ; mais pour fuir le vice , & pour pratiquer la vertu , non ut edamus & bibamus orti sumus , dit S. Chrysostome , Sains sed ut vitium fugiamus & virtutem Christi- amplexemur.*

Outre ces punitions ou ces maux propres & particuliers à chacune des douze Tributs (car ils servent maintenant à les distinguer, étant comme disent les Juifs mêmes, fort troublées & confonduës) qui ne leur arrivent que durant les deux semaines de la Passion & autant apres, & qui cessent dès le moment qu'on a reçu le Sacrement de Baptême, comme prouvent les actes

qu'on garde dans Avignon, faits l'an 1558. où on lit qu'un Medecin de Plaisance Ville d'Italie Juifs, s'estant fait Chrétien, fut entierement exempt & delivré des maux propres & particuliers à la Tribu de Simeon, dont il étoit descendu: il y a encore une punition ou malediction qui regarde tous les Juifs en general; sçavoir, que de tout ce qu'ils sement ils ne recueillent jamais plus que ce qu'ils ont semé; & voila la raison pour laquelle ils n'achètent point d'heritage, où il leur est permis d'en acheter; mais s'adonnent entierement à l'usure; vice qui les fit autre-fois chasser d'Espagne, où ils s'étoient beaucoup multipliés, & où ils ne subsistoient que par ce moyen d'acquérir injustement: Les souverains de ce Royaume, s'étant aperçus dans la suite du tems que cette facilité d'emprunter (car on trouvoit a point nommé dans leurs bources des secours, aux besoins les plus pressans) avoit donné occasion au luxe & à la dépense & que les gens de qualité, aussi bien que ceux du commun étoient ruinés par les prodigieux interêts des som-

mes qu'ils avoient empruntées ; ce firent (qu'oï-qu'ils y trouvaissent eux-mêmes leur conte , en faisant de tems-en-tems de grosses taxes sur ces infames usuriers) un scrupule de les souffrir dans leurs états ; ils leur enjoignirent d'en sortir , ou d'abjurer le Judaïsme & de faire profession de la Religion Chrétienne. La plûpart beaucoup plus attachés à leur commerce qu'à leur croyance , aymerent mieux changer de Religion que de país , & le reste se retira dans le Portugais , où n'ayant esté reçeus qu'après avoir donné beaucoup d'argent & à condition qu'ils demeureroient esclaves , s'ils ne sortoient du Royaume , après un certain tems ; ils perdirent enfin la liberté par la mauvaise foy des Portugais qui retarderent certains Vaisseaux, qui devoient les venir prendre & les transporter dans la Mauritanie. Emanuel successeur de Jean second les tira de l'esclavage pour s'acquérir la reputation de Prince debonaire & bienfaisant ; mais ayant reconnu que les graces & les biens-faits ne gaignoient rien sur l'endurcissement de cette Nation

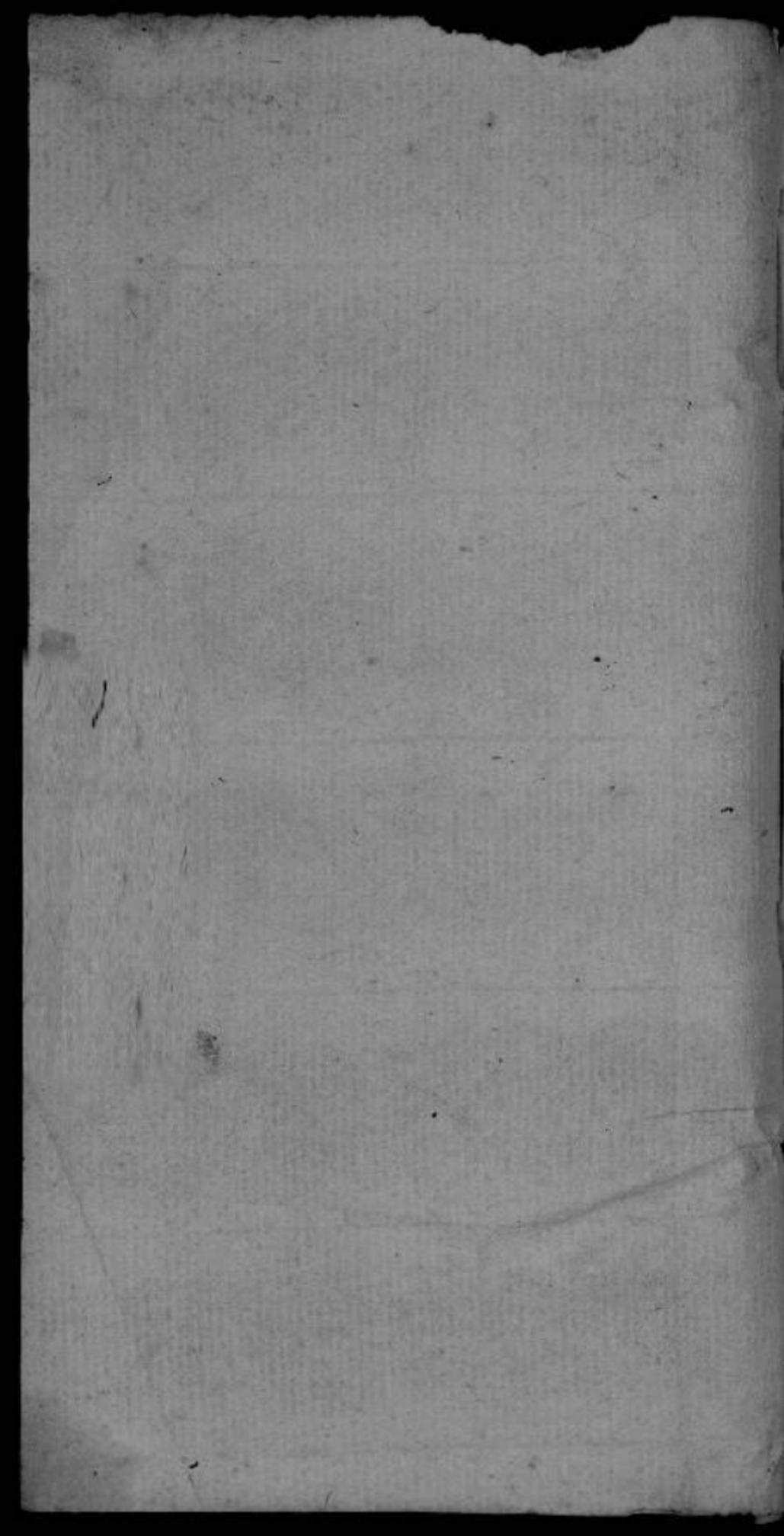
abominable , il leur ôta leurs enfans pour les faire baptiser , & chassa les peres & meres de son état. La peur d'une si cruele separation en convertit plus que n'avoit fait en Espagne , la confiscation de leurs biens : mais la profession exteriere qu'ils firent de la Religion ne changea pas leur cœur , & ne practiquoient pas moins secretement le culte & les ceremonies du Judaïsme que la plûpart de nos freres nouvellement convertis suivent les erreurs de Calvin... Prions J. C. pour les uns & pour les autres, qu'il leur fasse la grace de connoître leur égarement , & qu'il leur donne l'esprit, de se venir jeter entre les bras de son épouse, hors laquelle on ne doit pas attendre une perte moins certaine, que celle qui arriva à tous ceux qui se trouverent hors de l'Arche de Noë, qui étoit la figure de l'Eglise : car il en est , pour parler avec S. Augustin, de ceux qui sont hors d'icelle , comme du sarment de la vigne, separé de la souche , qui étant sans humeur, & ne portant point de fruit , ne sert plus à rien qu'à être jetté dans le feu. Dieu leur fasse la grace d'y revenir.

Ainsi soit-il.

*S. Aug.
Tract.
18. in
Joan.*







Boulogne - 1. 1904
Vente Bègue -
Zhu. 2. 04

5 A-B mar, 1888

Gaillard